

PARLEMENT EUROPEEN

**DIRECTION DE LA DOCUMENTATION PARLEMENTAIRE
ET DE L'INFORMATION**

CAHIERS MENSUELS DE DOCUMENTATION EUROPEENNE

S o m m a i r e

	Page
I - <u>GOVERNEMENTS ET PARLEMENTS</u>	
<u>Allemagne</u>	
1. Mesures prises par le gouvernement fédéral dans le domaine de l'énergie et de l'industrie charbonnière	1
2. Le Bundesrat examine le statut des fonctionnaires de la Communauté européenne	3
<u>Italie</u>	
1. L'Europe dans le message du nouveau président de la République, M. Antonio Segni	4
2. Adoption d'un projet de loi accordant les prestations d'assurance aux travailleurs atteints de silicose (12 avril 1962)	4
<u>Pays-Bas</u>	
1. Questions européennes évoquées dans le débat sur le budget du ministère des Affaires étrangères à la Première Chambre des Etats généraux	6
2. Question parlementaire	11
II - <u>PROBLEMES GENERAUX DE L'INTEGRATION EUROPEENNE</u>	
<u>Allemagne</u>	
Parti démocrate-chrétien : Pour M. Schröder, la délégation de droits politiques à la nouvelle Communauté	13
Une revendication du parti socialiste allemand : la démocratisation de la Communauté	15
Parti libéral allemand : Pour une Europe des décisions majoritaires	15
<u>France</u>	
La conférence de presse du Président de Gaulle (15 mai) et les réactions suscitées	16
M. Couve de Murville parle du rôle de l'Europe	25
Le congrès national du Mouvement européen français .	25
<u>Syndicats</u>	
"Force ouvrière" et l'Europe	26

	Page
III - <u>ASSOCIATION ET ADHESION AUX COMMUNAUTES</u>	
<u>Allemagne</u>	
M. von Brentano : la coopération avec les neutres ne peut prendre la forme d'une association	27
<u>Conseil de l'Europe</u>	
Les neutres face au marché commun, thème central des débats de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 15-18 mai)	27
L'Internationale socialiste et l'intégration euro- péenne	31
La C.I.S.C. et les relations extérieures de la Communauté	32
IV - <u>RELATIONS EXTERIEURES</u>	
<u>Les Etats-Unis</u>	
Kennedy : l'Europe et ses enseignements	33
<u>Inde</u>	
Intervention à propos de l'élargissement de la C.E.E.	33
<u>Pakistan</u>	
Memorandum à la C.E.E.	34
<u>Australie - Nouvelle Zélande</u>	
Déclaration commune sur les négociations relatives à l'adhésion de la Grande-Bretagne	35
<u>Amérique latine</u>	
Démarches auprès de la C.E.E. au sujet du café	35
<u>U.R.S.S.</u>	
Attaques de Kroutchev contre le Marché commun	36
V - <u>MARCHE COMMUN ET POLITIQUE ECONOMIQUE</u>	
La conférence permanente des Chambres de commerce de la C.E.E.	37
Position adoptée par les organisations d'agricul- teurs de la C.E.E. à l'égard des accords de Bruxel- les	40
Les syndicats chrétiens et la politique économique de la C.E.E.	42

	Page
VI - <u>SECTEURS ECONOMIQUES</u>	
<u>Energie</u>	
Le charbon en Europe	45
VII - <u>QUESTIONS SOCIALES</u>	
<u>Syndicats</u>	
La C.I.S.C. et le développement social dans la C.E.E.	47

Allemagne

1. Mesures prises par le gouvernement fédéral dans le domaine de l'énergie et de l'industrie charbonnière

Le 16 mai, M. Erhard, ministre fédéral des affaires économiques, a répondu devant le Bundestag à une interpellation déposée le 4 avril par la S.P.D. à propos des mesures prises par le gouvernement fédéral dans le domaine de l'énergie et de l'industrie charbonnière. Après un débat sur les déclarations de M. Erhard, le Bundestag a adopté une proposition de résolution présentée par les groupes C.D.U./C.S.U. et F.D.P.

En réponse à la première question :
Quelle sera l'attitude du gouvernement fédéral au Conseil de ministres à propos de la résolution de l'Assemblée parlementaire européenne du mois de février 1962, relative à des mesures de coordination des politiques énergétiques et quelles conclusions pense-t-il en tirer sur le plan national ?

le ministre Erhard déclara que le gouvernement fédéral attache une grande importance à cette résolution et partage un grand nombre des points de vue qui y sont exposés. Il poursuivra ses efforts en vue d'accélérer la mise sur pied d'une politique énergétique commune et il défendra également cette position au Conseil de ministres, tout en soulignant néanmoins que la création d'un véritable marché commun est une condition essentielle de la coordination des politiques énergétiques. Certaines considérations de la résolution ont déjà été mises en pratique en République fédérale, d'autres en revanche doivent encore être soigneusement étudiées, car les difficultés d'ordre économique et budgétaire ne doivent en aucun cas être sous-estimées; des mécanismes européens de coordination des investissements dans le cadre d'une politique énergétique judicieuse pourraient par exemple soulever certaines objections.

Aux questions posées en vue

- de connaître les objectifs politiques que s'est fixé le gouvernement fédéral dans ses interventions dans l'industrie énergétique,
- de savoir si le gouvernement pense que l'industrie charbonnière, la source d'énergie la plus importante de l'Allemagne, continuera à contribuer de façon décisive à l'approvisionnement en énergie de la République fédérale,
- de connaître le volume que devrait avoir l'extraction charbonnière dans le cadre de la politique énergétique de l'Allemagne occidentale, et

- d'être renseigné sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour atteindre ses objectifs de politique énergétique, le ministre a répondu en énumérant les mesures prises depuis 1958 pour garantir à l'industrie charbonnière la protection dont elle a besoin, en vue de sa réadaptation et pour renforcer ses possibilités concurrentielles. A cet égard, le gouvernement fédéral s'est soulié principalement d'assurer au pays un approvisionnement énergétique aussi bon marché et régulier que possible, approvisionnement qui, à l'avenir également, sera fondé essentiellement sur le secteur charbonnier. Il est vrai que l'on ne saurait garantir des débouchés pour certaines quantités extraites. En effet, le dynamisme qui en caractérise l'évolution fait précisément du secteur énergétique une branche industrielle qui exige une certaine mobilité des entreprises. Des objectifs de production trop rigides, fixés par le gouvernement, conduiraient presque certainement à des erreurs d'investissement. Mais les mesures prises jusqu'ici et celles à prendre devraient permettre de maintenir l'extraction dans ses proportions actuelles.

Pour l'avenir, le ministre a fait entrevoir, en matière de politique énergétique, les mesures gouvernementales suivantes :

- préparation de projets de loi en vue de maintenir, au delà de la durée d'application fixée jusqu'ici (31.12.1962 et 30.4.1963), les droits de douane sur le charbon et des taxes sur le mazout;
- préparation d'un projet de loi destiné à créer, en tant que corporation fédérale de droit public, d'une "Association de rationalisation pour l'industrie charbonnière". cette loi constituerait le cadre d'une organisation mutuelle de rationalisation;
- paiement par le Trésor public d'un montant de 12,50 DM par tonne perdue pour les puits fermés à partir du 15 mai 1962;
- action de cautionnement et de crédit, pour un montant de 1,5 milliard de DM, dans le cadre de l'"Association de rationalisation" à cet effet, les pouvoirs publics accorderaient des arrières-cautions à l'Association;
- préparation d'un projet de loi sur les avantages fiscaux destinés à encourager les mesures de rationalisation;
- examen d'autres mesures destinées à garantir un approvisionnement continu et sûr en énergie, notamment le contrôle de l'importation non contrôlée jusqu'ici des pétroles originaires du bloc de l'Est en provenance des pays tiers et les possibilités de réglementation légale du stockage des sources d'énergie les plus importantes.

En réponse aux autres parties de la "grande question", le ministre Erhard a déclaré en concluant son exposé que ces mesures devront offrir à l'industrie minière une aide suffisante pour sa reconversion; celle-ci pourra donc progresser sans pertes impor-

tantes, sans difficultés sociales et sans danger pour les communes intéressées. On peut également escompter qu'elles permettront au consommateur de s'approvisionner en énergie à des prix avantageux.

Au cours des débats qui suivirent, M. Burgbacher, représentant C.D.U./C.S.U., a déclaré qu'il était certain que le gouvernement fédéral avait déjà mené une politique de l'énergie au cours de ces dernières années et qu'il continuerait à le faire. M. Deist, représentant S.P.D., s'est montré d'un autre avis, car il n'arrive pas à découvrir dans les déclarations de M. Erhard une véritable conception de la politique énergétique; à son avis, les propositions du gouvernement fédéral ne permettent de tirer aucune conclusion acceptable de la situation actuelle de l'économie énergétique.

Enfin, chacun des groupes politiques S.P.D., S.D.U./C.S.U. et F.D.P. a déposé une proposition destinée à être mise aux voix. La proposition S.P.D. a été rejetée, tandis que celle de chacun des deux autres groupes a été adoptée. Ce faisant, le Bundestag a partagé l'opinion du gouvernement fédéral concernant les mesures prises en matière de politique énergétique et leur continuation telle qu'elle prévue. Il compte notamment que la proposition de loi annoncée sur la rationalisation dans l'industrie minière sera déposée sans retard et invite le gouvernement fédéral à l'informer sur les tendances différentes de l'évolution de l'assurance-vieillesse et de l'assurance accidents et de lui indiquer par la même occasion les charges particulières qui incomberont aux charbonnages allemands dans le domaine de l'assurance sociale en raison de l'adhésion éventuelle de la Grande-Bretagne aux Communautés européennes.

(Bundestag allemand, débats du 16 mai 1962, imprimé IV/297)

2. Le Bundesrat examine le statut des fonctionnaires de la Communauté européenne

Au cours de sa réunion du 25 mai 1962, le Bundesrat a pris connaissance du Projet de règlement fixant le statut des fonctionnaires et le régime applicable aux autres agents de la C.E.E. et de l'Euratom. Il a voté en outre la résolution suivante : "Le gouvernement fédéral est prié d'examiner s'il sera encore possible, après l'adoption du règlement fixant le statut des fonctionnaires et le régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, d'appliquer les directives actuellement en vigueur dans la République fédérale et dans les différents Länder en matière de détachement de fonctionnaires ou s'il ne conviendrait pas de fixer à leur place, d'une manière uniforme pour la République fédérale et les Länder, les conséquences découlant, sur le plan du droit régissant le personnel administratif, du fait qu'un fonctionnaire allemand entre au service des Communautés européennes."

(Bundesrat, compte rendu de la séance du 25.5.1962, imprimé 119/62)

Italie

1. L'Europe dans le message du nouveau président de la République, M. Antonio Segni

Du texte du message prononcé par le président de la République, le 11 mai lors de la prestation du serment devant le Parlement, nous avons extrait le passage suivant qui traite de la position de l'Italie à l'égard de la politique européenne :

"L'Italie a apporté, et je pense qu'elle continuera à le faire, une contribution efficace à la poursuite d'une véritable unité européenne en développant les germes de Communauté politique qui sont contenus dans les traités de Rome.

Cette unité fondamentale de l'Europe a été une intuition et une aspiration d'un des plus grands esprits de notre Risorgimento, Giuseppe Mazzini; à une époque plus récente, deux grands disparus, Alcide De Gasperi et Carlo Sforza, ont commencé à la traduire dans la réalité. Je tiens à rendre un hommage ému à ces deux grandes figures d'Italiens et d'Européens.

C'est vers ce but que se dirige l'histoire et que progresse l'humanité : les nouveaux liens qui sont en train de se tisser en Europe montreront que l'on a surmonté définitivement les vieux antagonismes stériles et que l'on veut contribuer efficacement à la paix, aspiration suprême de tous les peuples, et à leur liberté.

C'est vers cette nouvelle organisation de l'Europe que s'oriente l'époque moderne; j'ai, pour ma part, travaillé avec foi pour elle dans un but de progrès et de paix et je souhaite que le gouvernement, le parlement et tout le peuple italien s'emploient à sa réalisation.

L'unité de l'Europe porte en soi une puissance d'expansion très forte, car elle est animée par une volonté toujours plus marquée de supprimer les divisions et les divergences par une libre discussion et des accords librement consentis.

Cette communauté pourra également s'acquitter plus efficacement de cette autre tâche de notre époque qui incombe plus particulièrement aux nations les plus évoluées, à savoir : apporter l'aide nécessaire aux nouvelles nations qui accèdent à la liberté, et cela à seule fin d'affermir leur indépendance et en même temps leur progrès matériel et spirituel."

(Chambre des Députés, compte rendu analytique, 11.5.1962)

2. Adoption d'un projet de loi accordant les prestations d'assurance aux travailleurs atteints de sollicose (12 avril 1962)

Lors de la discussion du projet de loi relatif à l'"ex-

tension du bénéfice des prestations prévues par la loi du 12 avril 1943, n° 445, aux travailleurs atteints de silicose, associée ou non à d'autres manifestations morbides contractées dans les mines de charbon en Belgique, et rapatriés" (cf. "cahiers mensuels" de documentation européenne n° 5, mai 1962, page 17), M. Di Prisco, sénateur, a déclaré qu'il pouvait sembler singulier qu'un projet de loi s'occupe des travailleurs italiens pour leur donner ce qui aurait dû leur être accordé par la législation de l'Etat étranger dans lequel ces travailleurs ont exercé leur activité. La vérité est que, dans les premières années d'après-guerre, l'émigration de travailleurs italiens en Belgique était destinée non seulement à trouver un emploi aux chômeurs mais de garantir ou d'assurer la quantité de charbon nécessaire aux industries italiennes qui devaient s'engager dans la phase de reconstruction de l'économie nationale. Il est donc juste que la contribution apportée par les mineurs italiens à la reprise du pays ne soit pas oubliée et que l'on veuille aujourd'hui à donner à ces travailleurs l'assistance qu'ils n'ont pas reçue à cause des insuffisances de la législation belge. L'orateur a poursuivi en soulignant que la Belgique est le seul des pays du Marché commun à ne pas admettre la silicose au nombre des maladies professionnelles : en effet, les dispositions arrêtées dans le cadre de la C.E.E. et prévoyant pour tous les pays adhérents la reconnaissance de la silicose comme maladie professionnelle n'ont pas encore reçu d'application concrète en Belgique. Lors d'un voyage d'étude en Belgique avec d'autres parlementaires, M. Di Prisco a pu constater que les ouvriers italiens atteints de cette maladie sont très nombreux et que la silicose s'accompagne souvent d'affections bronchiales, cardiaques et rénales. L'orateur a rappelé que le quotidien belge "Le Peuple" souhaitait voir admettre la silicose parmi les maladies professionnelles et écrit qu'il aurait fallu éviter d'obliger la communauté italienne à intervenir pour pallier les insuffisances d'un patronat qui déshonore la Belgique.

Intervenant dans le débat, M. Bitossi a cité les commentaires de presse favorables auxquels l'initiative parlementaire italienne a donné lieu en Belgique, en rappelant les assurances données aux auteurs du projet de loi par les organismes gouvernementaux responsables d'Italie et de Belgique et par la Haute Autorité. Il leur a été affirmé que le problème de la reconnaissance et de la protection sanitaire contre les maladies professionnelles est dans une phase d'étude avancée en Belgique et que sa solution paraît très proche. En attendant, a conclu l'orateur, il faut que les mineurs atteints de silicose bénéficient des prestations de l'action sanitaire et sociale prévue par le projet de loi en discussion.

Au terme du débat, le projet de loi a été adopté par le Sénat.

(Sénat de la République : compte rendu analytique n° 542)

Pays-Bas

1. Questions européennes évoquées dans le débat sur le budget du ministère des affaires étrangères à la Première Chambre des Etats généraux

Parlant du renforcement des pouvoirs de la Commission de la C.E.E., au cours de la préparation écrite de la discussion du budget des affaires étrangères à la Première Chambre, le ministre Luns a rappelé le point de vue néerlandais. Déjà lors des négociations qui précéderent la rédaction du traité, le gouvernement néerlandais avait insisté pour que les pouvoirs de l'Exécutif soient renforcés. On peut prévoir que maintenant on ne pourra pas plus arriver à un accord sur ce point.

Pour ce qui est du renforcement de la responsabilité parlementaire du Conseil, le gouvernement ne voit aucune objection à ce que la manière dont les membres du Conseil ont voté soit rendue publique. Le ministre doute cependant de l'opportunité de mettre dès à présent une modification du règlement intérieur en discussion.

Le gouvernement met tout en oeuvre en vue d'accélérer la réalisation des propositions de modification du traité en vue d'élections européennes au suffrage direct dont il a été saisi.

En ce qui concerne l'association avec des pays africains, le gouvernement considère qu'une zone de libre-échange, avec son caractère permanent, est un instrument de moindre efficacité tant à cause des conséquences qu'aura le maintien d'un tel système dans les pays intéressés qu'en raison de ses répercussions dans d'autres pays. Le gouvernement se rend cependant compte que les pays associés pourraient difficilement accepter qu'une modification du système, telle qu'elle est appliquée par la France depuis des années à l'égard de ses anciennes colonies, réduise le produit de l'exportation des pays intéressés. Tout en estimant que la Communauté n'a aucune obligation juridique de reprendre entièrement ou partiellement le système français, le gouvernement est disposé à étudier en commun les conséquences du libre échange de produits tropicaux qui se développe à l'intérieur de la Communauté. Il admet que c'est là une tâche difficile, vu que l'écoulement des produits en provenance des Etats africains intéressés sur le marché français n'est pas uniquement - ni même avant tout - garanti par les tarifs préférentiels, mais aussi par des garanties de prix et de débouchés et par une protection du marché. Il n'est donc nullement certain qu'un tarif préférentiel communautaire soit pour ces produits la solution indiquée.

Le gouvernement estime que pour un certain nombre de produits tropicaux, une solution durable doit être recherchée en coopération avec les principaux pays producteurs et consommateurs, notamment avec les Etats-Unis. Du côté américain, on se montre d'ores et déjà favorable à cette coopération.

Il n'est certes pas dans les intentions du gouvernement que des "territoires britanniques ou orientés vers la Grande-Bretagne" obtiennent une réglementation d'association qui irait plus loin que celle qu'ont obtenue les territoires africains actuellement associés. Le gouvernement estime qu'il ne serait pas non plus souhaitable, pour les relations intra-africaines, que les pays africains faisant partie du Commonwealth n'obtiennent pas une réglementation équivalente à celle qui sera accordée aux pays actuellement associés. Il faudrait que d'autres territoires dépendant de la Grande-Bretagne et dont le régime d'exportation est le même que celui des territoires avoisinants déjà associés puissent bénéficier d'avantages analogues.

Le gouvernement plaide donc uniquement pour l'acceptation du principe de la non-discrimination.

En ce qui concerne la coopération politique, le ministre a retracé l'état des négociations entre les six gouvernements.

Parlant de la supranationalité, le ministre des affaires étrangères a déclaré qu'un système de décision à la majorité n'implique pas en soi un dessein supranational pour une institution composée de représentants des Etats membres. Une intention supranationale n'a en effet pas seulement pour but de ne pas entièrement faire dépendre la décision de l'acquiescement de chaque Etat membre séparément, mais aussi de fournir des garanties pour que cette décision soit orientée dans l'intérêt de tous. Ce sont uniquement ces garanties là qui peuvent donner aux Etats membres une raison d'abandonner l'exigence de l'unanimité qui permet à chacun d'eux de veiller à leurs propres intérêts. Il n'y a aucune garantie de cette sorte quand, dans une institution composée de représentants des Etats membres, on établit un système de majorité pour les décisions sans confier, en même temps, un rôle à une institution indépendante des Etats membres et qui a pour tâche de défendre l'intérêt général. Il existe alors un danger réel, à savoir que dans de nombreux cas les décisions de cette institution seront prises sur la base d'une coalition des Etats influents qui, bien qu'en principe ils puissent eux aussi et chacun séparément être mis en minorité, sont en pratique plus redoutés que les Etats plus petits. Pour ces raisons, le ministre estime que le projet institutionnel de l'Union ne prévoyant pas d'institution indépendante des Etats membres, il n'y a que peu de place pour un système de majorité pour les décisions que doit prendre le Conseil de l'Union.

Le désir du gouvernement néerlandais de voir participer aussi le Royaume-Uni à la conférence périodique au sommet s'explique par le fait qu'il considère que, le Royaume-Uni désirant adhérer aux Communautés européennes, il est juste que ce pays prenne part à l'élaboration de plans en vue d'une forme entièrement nouvelle de coopération, à laquelle il participera en tant que membre des Communautés.

Parlant des problèmes d'association et de coopération, M. van Hulst (démocrate-chrétien) exprime les plus grandes réserves quant à l'adhésion de ces pays qui sont disposés à abandonner une partie de leur neutralité économique, mais nullement leur neutralité politique. Ce que l'orateur comprend le mieux, c'est la neutralité autrichienne, parce que l'évolution historique qui a suivi la deuxième guerre mondiale a mis ce pays dans une situation qui ne lui permet pas de disposer entièrement de son destin. Mais il en va tout autrement dans le cas de la Suède et de la Suisse.

M. van Campen (démocrate-chrétien) ne voit pas dans l'association une solution pour Israël, ne fût-ce qu'à cause du précédent qui serait ainsi créé. Encore beaucoup d'autres pays non européens sentiront les conséquences de la C.E.E. et notamment du tarif extérieur commun et de la politique agricole commune. L'orateur n'estime cependant pas que la C.E.E. entende atténuer ces difficultés par des associations conclues en application de l'article 238. Ce serait contraire à l'essence même de la C.E.E. conçue en tant que régime préférentiel par les Etats membres et pour eux. Il lui semble que la solution aux difficultés de pays comme Israël doit être cherchée dans le cadre du G.A.T.T.

Abstraction faite de la question de la neutralité, le problème de l'adhésion de la Suède et de la Suisse trouvera bien une solution à la longue, à savoir dès l'instant où la situation économique générale de la Communauté aura atteint le niveau de la Suède. L'orateur est d'avis qu'à cette époque la difficulté politique que suscite la neutralité ne jouera plus le même rôle important qu'aujourd'hui, et que la Suède et la Suisse envisageront tout naturellement la possibilité de l'adhésion, puisque ces pays y sont à proprement dire prédestinés en vertu de leur position géographique, de leur évolution économique et de leur attitude démocratique. Selon lui, il serait dommage qu'une association prématurée empêche une adhésion pleine et entière de ces pays à la Communauté. D'ici là, les besoins de coopération économique pourront être satisfaits grâce à des accords de politique commerciale conclus à cet effet. Dans la conception qu'il a exposée et où l'infériorité du niveau de développement social et économique constitue l'argument principal en vertu duquel on pourrait se contenter d'une association, une solution pourrait être trouvée éventuellement pour l'Autriche, dans le sens d'une association sur la base de l'article 238, attendu que la Communauté a pour tâche de donner aussi à l'Autriche une chance de pouvoir aller de pair avec elle dans son développement économique.

L'orateur part de l'idée que les pays européens, dont le niveau économique, la position géographique et les institutions démocratiques font qu'ils entrent en ligne de compte pour l'adhésion, ne doivent pas être rattachés à la Communauté au moyen d'une association sur la base de l'article 238 qui, selon lui, n'envisage de créer un régime spécial de droits et d'obligations que pour les cas où le niveau des droits et obligations du traité serait

trop élevé par rapport au niveau de vie et de développement des pays en question.

Parlant au nom du gouvernement, le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères déclare que, dans les négociations qui ont conduit à l'adoption de l'article 238 du traité de la C.E.E., on ne trouve aucun élément pouvant servir de point d'appui à la théorie exposée par M. van Campen selon laquelle le degré de développement économique serait déterminant pour savoir si un pays peut ou ne peut pas entrer en ligne de compte pour l'association.

Le raisonnement qui veut que les pays européens évolués deviennent tout simplement membres de la C.E.E. et que, si les neutres évolués n'y sont pas encore disposés, ils doivent peu à peu se faire à cette perspective et ne pas se contenter en attendant d'une association, se fondant par trop, selon le secrétaire d'Etat sur l'idée que le traité de Rome est un traité purement économique.

Coopération politique : M. van Campen poursuit par l'étude de la coopération politique entre les Etats membres de la C.E.E.

L'Europe des patries représente moins une union politique en tant que telle qu'une alliance d'Etats poursuivant des objectifs politiques. L'unité de l'Europe en tant que telle ne joue aucun rôle dans cette conception. L'Europe supranationale intégrée, en revanche, part de l'idée de la suppression progressive des frontières entre les pays membres, non seulement du point de vue économique, mais aussi du point de vue politique. Son objectif politique c'est l'unité de l'Europe, ce ne sont pas les objectifs politiques des Etats membres.

Pour M. van Riel (libéral), une Europe des patries avec l'Angleterre, dans une forme encore à déterminer, constitue une étape intermédiaire indispensable sur la route vers une Europe communautaire.

M. Berghuis (démocrate-chrétien) estime que les vues du Président de la République française sont inconciliables avec l'idée européenne. C'est pourquoi il vaut mieux qu'en ce moment rien ne se passe dans le secteur politique, plutôt que de naviguer avec le général de Gaulle.

Le ministre des Affaires étrangères a déclaré que la politique européenne du gouvernement restait fondée sur la thèse formulée jadis par le ministre Schuman et selon laquelle, pour atteindre l'unité européenne, il faudrait commencer par créer une "solidarité de fait" sur la base de laquelle on pourrait ensuite rechercher une unification politique toujours plus forte. L'Europe est actuellement en train de créer cette solidarité par le moyen des Communautés européennes et le gouvernement continuera à y travailler vigoureusement. Sur la base de l'idée supranatio-

nale, qui est le fondement de ces Communautés, l'unité politique devra pour finir être également réalisée.

Les plans français en vue d'une coopération politique entre les Six, tels qu'ils se présentaient au début, sont entrés en conflit avec ces deux principes du gouvernement. Ils ne prévoyaient ni un objectif supranational qui garantirait aux pays plus petits le respect de leurs intérêts, ni une adhésion britannique qui doit introduire dans un rassemblement des forces européennes un facteur indispensable de stabilité politique. En outre, il est à craindre que ces plans menacent la coopération à l'intérieur des Communautés européennes.

Pour l'orateur, une coopération politique intergouvernementale constitue un stade intermédiaire indispensable dans l'espoir de temps meilleurs. Le ministre a ajouté cependant qu'il faut établir un programme de priorité. La première priorité revient à la participation britannique dans le champ de forces générales de la coopération européenne. Cela n'implique aucunement l'abandon de la conception supranationale pour les développements ultérieurs. Le gouvernement a bien l'intention de continuer à la rechercher aussi dans le cadre des Sept. Différentes déclarations officielles britanniques permettent à l'orateur de penser que le gouvernement britannique n'empêchera pas un tel développement, en tout cas pas à plus long terme.

M. Samkalden (socialiste) s'est occupé du problème de la responsabilité parlementaire de la politique menée par le Conseil de ministres de la Communauté européenne. L'orateur se voit obligé de constater que pour le moment cette politique s'élabore en secret. Ce secret ne repose pas le moins du monde sur une disposition du traité. Pour M. Samkalden, il est en effet juste que les décisions des Conseils de ministres de l'U.E.O., de l'O.T.A.N. et de l'O.C.D.E. soient tenues secrètes. Là non plus ce secret ne repose pas sur les traités respectifs. Jusqu'à présent, aucune objection n'a été formulée contre ce système. Mais pour ce qui est du Conseil de ministres de la C.E.E., le problème se présente tout autrement, étant donné que de nombreuses décisions y sont prises à la majorité qualifiée. Du fait que le traité prescrit la majorité qualifiée pour certaines décisions du Conseil, il ressort que les débats et le vote doivent être publics, autrement il est impossible de savoir si une condition essentielle pour la validité de cette décision était remplie, c'est-à-dire si la majorité qualifiée était réellement atteinte.

Une nouvelle phase du traité de la C.E.E. ayant commencé et les décisions prises à la majorité qualifiée étant devenues beaucoup plus nombreuses, il serait très opportun, tant au point de vue de l'économie du traité que du point de vue démocratique, que, dans les pays où la démocratie est encore intacte, on mette cette proposition précisément maintenant en discussion.

M. van Houten, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères,

a souligné que le règlement intérieur des Conseils prescrit le secret des débats. Le gouvernement est partisan de la suppression de ce secret, surtout maintenant que la deuxième phase ayant commencé le Conseil prend de plus en plus de décisions à la majorité.

L'orateur n'hésite pas à promettre que le gouvernement néerlandais mettra en discussion une modification du règlement intérieur, pour ce qui concerne le secret du vote, dès qu'il estimera que le moment opportun sera venu, ce qui veut dire qu'il existe de fortes chances pour que cette proposition soit acceptée.

(Mémoire responsit et débats de la Première Chambre, session 1961-1962)

2. Question parlementaire

Répondant à une question de M. Nederhorst concernant l'embauchage de travailleurs grecs pour les Pays-Bas, le secrétaire d'Etat aux affaires sociales et à la santé publique a déclaré ce qui suit :

Afin de permettre à l'industrie néerlandaise de recruter, si le besoin s'en fait sentir, des travailleurs grecs, une délégation néerlandaise a naguère négocié avec les autorités grecques compétentes. Ces négociations ont abouti à l'élaboration d'un accord sur l'embauchage de travailleurs grecs. L'accord a été paraphé, mais ce n'est qu'après son entrée en vigueur que l'on pourra procéder à des recrutements. Le projet d'accord en question ne prévoit pas de contingents. L'accord permet de recruter aussi bien des travailleurs qualifiés que des travailleurs non qualifiés. En raison de la crise du logement qui sévit aux Pays-Bas, la préférence doit être donnée aux célibataires. On pourra néanmoins envisager de recruter des ouvriers qualifiés grecs mariés, pour autant qu'ils acceptent de laisser leur famille en Grèce pendant un certain temps.

Les expériences faites en matière d'embauchage de main-d'oeuvre provenant d'autres pays de la Communauté économique européenne - pratiquement, il ne s'agissait guère que de l'Italie - nous ont mis dans l'obligation de conclure des accords d'embauchage avec des pays autres que ceux de la Communauté. Le secrétaire d'Etat souligne à ce propos que l'offre italienne est en régression et peu abondante, et qu'un laps de temps considérable s'écoule entre le moment où les offres d'embauche néerlandaises sont publiées et celui où les travailleurs italiens y répondent. Cette situation s'explique non seulement par le fait que l'Italie offre des possibilités d'emploi sans cesse croissantes, mais aussi par l'importance, tant du point de vue de la qualité que de la quantité, de l'émigration de travailleurs italiens vers des pays qui ne font pas partie de la Communauté.

(Annexe aux débats de la Seconde Chambre, partie III, 1961-1962, n° 3093)

Allemagne

Parti démocrate-chrétien : Pour M. Schröder, la délégation de droits politiques à la nouvelle Communauté

Devant le congrès annuel du parti démocrate-chrétien (C.D.U.), M. Schröder, ministre fédéral des affaires étrangères, a constaté que, depuis la deuxième guerre mondiale, l'Allemagne a cessé d'être la plus grande puissance de l'Europe centrale et que l'Europe n'est plus le centre politique du monde. La République fédérale est une grande puissance économique mais elle ne peut plus devenir une grande puissance politique au sens où elle l'a été dans le passé. Les problèmes les plus importants de l'heure actuelle ne pourront être résolus que d'un commun accord avec les alliés. Ceci n'implique pas l'abandon d'une politique extérieure autonome. Le rôle de la République fédérale n'est pas d'approuver par acclamations les décisions prises par les alliés. "Ce ne sont pas les autres, c'est nous-mêmes qui sommes les premiers responsables de notre avenir".

En ce qui concerne l'intégration européenne, M. Schröder a déclaré qu'à elle seule, la Communauté européenne ne suffit pas. Elle doit conduire à l'unité politique, comme le président de Gaulle l'a déjà déclaré dans sa conférence de presse du 15 mai dernier. "Je ne puis concevoir une Communauté européenne, a dit M. Schröder, qui serait puissante au point de vue économique, mais qui dans le domaine politique serait faible et incapable de poursuivre une action unitaire. A cet égard, il est d'une importance décisive que les étapes politiques soient franchies au moment opportun. Il ne s'agit pas là d'une question de tactique et de méthode, mais d'un problème essentiel".

"Il faut payer le prix de l'unification politique de l'Europe. Tous les Etats devront déléguer des droits à la Communauté si nous voulons que cette Communauté ait un sens et qu'elle soit efficace".

Dans le même ordre d'idées, le ministre fédéral des affaires étrangères a donné son appui à l'adhésion de la Grande-Bretagne au marché commun. "Qu'il me soit permis de déclarer une nouvelle fois et avec netteté que le gouvernement fédéral mettra tout en oeuvre pour rendre possible l'adhésion de la Grande-Bretagne dans le cadre des traités. Quant au Commonwealth, le gouvernement fédéral est d'avis qu'il sera possible de trouver des solutions transitoires".

M. Schröder a poursuivi : "Ce serait d'une politique à courte vue que de poursuivre l'unité de l'Europe pour en faire ce qu'on appelle "une troisième force" et pour nous émanciper vis-à-vis des Etats-Unis. Dès maintenant, les interdépendances sur le plan mondial sont si étroites qu'une telle émancipation aurait des conséquences catastrophiques surtout pour nous,

Problèmes généraux de l'intégration européenne

qui nous trouvons exposés face au bloc oriental. Aussi devons-nous tout mettre en oeuvre pour faire de l'Europe non pas une rivale mais un partenaire indispensable des Etats-Unis".

Le chancelier Adenauer a déclaré une fois de plus qu'il importe d'examiner attentivement avec tous les intéressés la question de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E. La situation est extrêmement difficile pour la Grande-Bretagne, car de nombreux liens la rattachent au Commonwealth "et il sera certainement impossible à la C.E.E. de digérer cet immense Commonwealth". M. Adenauer s'est toujours réjoui de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C.E.E., mais on ne doit pas compromettre les résultats acquis si la Grande-Bretagne n'en retire aucun profit.

M. Erhard, ministre des affaires étrangères, a souligné que l'Angleterre appartient à l'Europe. Toute autre façon de présenter les choses signifierait un retour aux conceptions politiques qui ont prévalu au 19ème siècle.

L'Europe libre ne pourra s'acquitter de sa mission politique sur le plan mondial qu'en collaboration étroite avec les Etats-Unis. M. Erhard s'est déclaré adversaire d'une solution à deux ou à trois. Ce n'est pas seulement dans les relations économiques entre les peuples que le bilatéralisme s'est avéré nocif et impraticable.

En ce qui concerne le développement du marché commun, M. Erhard a émis la critique que sa réalisation effective se trouve entravée par des interventions nationales dans le domaine de la taxation du trafic international. Dans le monde entier, la politique agricole n'est nullement régie par des principes qui ne sont pas strictement libéraux, mais il faut éviter qu'un isolationisme des Six dans le domaine agricole n'aboutisse à couper la République fédérale de ses débouchés traditionnels.

Dans une résolution, le congrès a constaté que la voie vers une communauté atlantique ne peut passer que par une Europe unie. La Communauté existante doit trouver son complément dans une union politique. Il importe de renforcer les Communautés existantes et de créer une organisation efficace en vue de l'unification de l'Europe. La collaboration confiante avec les Etats-Unis de l'Amérique du Nord est une nécessité impérieuse. La C.D.U. tient à l'amitié entre la France et l'Allemagne et se félicite de constater que le gouvernement de la République fédérale donne son appui à l'admission de la Grande-Bretagne.

(d'après DUD 5.6.1962
VWD-Europa 4.6.62
" " 6.6.62)

Une revendication du parti socialiste allemand : la démocratisation de la Communauté

Devant le congrès du parti socialiste allemand (S.P.D.), qui s'est tenu fin mai à Cologne, M. Willy Brandt, bourgmestre de Berlin et vice-président du parti, a déclaré que dans la situation actuelle, la République fédérale doit veiller avant tout à entretenir des rapports confiants avec les Etats-Unis. Il n'y a pas d'alternative à cet égard. Dans la Communauté occidentale, la République fédérale doit appuyer les forces qui unissent et non celles qui divisent. L'amitié avec la France est devenue à tel point une affaire des deux peuples qu'elle ne dépend plus des gouvernements ni des personnes privées. La Communauté économique doit "englober tous ceux qui veulent et peuvent en faire partie". Il y a lieu de se réjouir de constater que plusieurs peuples sont disposés à adhérer aux communautés européennes ; quant à l'Autriche, la Suède et la Suisse, on doit faciliter et non pas compliquer leurs efforts en vue de "réduire leurs intérêts à un commun dénominateur avec la C.E.E.". Dans la Communauté européenne il y a actuellement trois points particulièrement importants :

1. la démocratisation au dedans,
2. la libéralisation vers le dehors,
3. l'élimination ininterrompue des contrôles douaniers et par là même le progrès visible dans l'intérêt des citoyens européens".

Dans une résolution adoptée à l'unanimité, le congrès s'est exprimé dans le sens des vœux émis par M. Brandt ; il a insisté en outre sur le renforcement des organes de la Communauté et l'élargissement de leurs pouvoirs, la fusion des trois Exécutifs en un Exécutif unique et l'extension des droits du Parlement dans le sens d'une collaboration en matière législative ainsi qu'un renforcement du contrôle parlementaire.

(d'après Vorwärts-Dokumentation
30.5 et 6.6.1962)

Parti libéral allemand : Pour une Europe des décisions majoritaires

Dans le discours sur la politique extérieure qu'il a fait devant le congrès du parti libéral allemand (F.D.P.) qui s'est tenu fin mai dernier à Düsseldorf, M. Walter Scheel, ministre pour la coopération économique, a dit que l'élargissement de la C.E.E. à toute l'Europe, y compris la Grande-Bretagne et les pays neutres, était une des tâches de la politique d'intégration allemande. On doit réagir contre les tentatives d'hégémonie qui seraient faites par la France ou par l'Angleterre et maintenir le contact le plus étroit avec les partenaires d'importance secondaire. Il faut soutenir les efforts en vue d'une intégration progressive, à l'encontre de la politique de de Gaulle, pour se rapprocher de l'objectif final, qui n'est pas une "Europe des Etats" mais bien une "Europe des

décisions majoritaires". Le gouvernement de la République fédérale se doit de jouer un rôle actif en ce domaine.

L'union politique ne doit toutefois pas enrayer le processus d'intégration. L'Europe doit disposer d'une puissance militaire qui lui appartienne en propre et "ne peut pas dépendre des Etats-Unis pour des questions de vie ou de mort", même s'il reste nécessaire de se tenir près de l'Amérique.

(d'après NZZ du 27.5.62)

France

La Conférence de Presse du Président de Gaulle (15 mai) et les réactions suscitées

I. Extraits de la Conférence, concernant l'Europe

"L'Europe occidentale, qu'il s'agisse de son action vis-à-vis des autres peuples, ou de sa propre défense, ou de sa contribution au développement des régions qui en ont besoin ou de son devoir d'équilibre et de détente internationale - doit se constituer politiquement. D'ailleurs, si elle n'y parvenait pas, la Communauté économique elle-même ne pourrait à la longue s'affermir, ni même se maintenir. Autre - ment dit, il faut à l'Europe des institutions qui l'amènent à former un ensemble politique comme elle en est déjà un dans l'ordre économique.

"Qu'est-ce que la France propose à ses cinq partenaires? Je le répète une fois de plus : pour nous organiser politiquement, commençons par le commencement. Organisons notre coopération. Réunissons périodiquement nos chefs d'Etat ou de gouvernement pour qu'ils examinent en commun les problèmes qui sont les nôtres et pour qu'ils prennent à leur égard des décisions qui seront celles de l'Europe. Formons une commission politique, une commission de défense et une commission culturelle, de même que nous avons déjà une commission économique à Bruxelles qui étudie les questions communes et qui prépare les décisions des six gouvernements. Naturellement, la commission politique et les autres procéderont, à cet égard, dans des conditions propres aux domaines particuliers qui seront les leurs. En outre, les ministres compétents à ces divers points de vue se réuniront chaque fois qu'il le faudra pour appliquer de concert les décisions qui auront été prises par le conseil. Enfin, nous avons une assemblée parlementaire européenne qui siège à Strasbourg et qui est composée de délégations de nos six Parlements nationaux. Mettons cette assemblée à même de discuter des questions politiques communes, comme elle discute déjà les questions économiques. Après expérience, nous verrons dans trois ans comment nous pourrions faire pour resserrer nos liens. Mais, tout au moins, nous aurons commencé à prendre l'habitude de vivre et d'agir ensemble. Voilà ce que la France a proposé. Elle croit que c'est là ce qui peut être fait de plus pratique."

"Il est vrai que les propositions de la France ont soulevé deux objections, d'ailleurs parfaitement contradictoires, bien que présentées par les mêmes opposants.

"Ces opposants nous disent d'une part : "Vous voulez faire l'Europe des patries. Nous voulons, nous, faire l'Europe supranationale ", comme s'il suffisait d'une formule pour confondre ces entités puissamment établies qui s'appellent les peuples et les Etats. Ils nous disent d'autre part : "L'Angleterre a posé sa candidature pour entrer au marché commun ; tant qu'elle n'y est pas, nous ne pouvons rien faire de politique ". Et, pourtant, tout le monde sait que l'Angleterre, en tant que grand Etat et que nation fidèle à elle-même, ne consentirait jamais à se dissoudre dans quelque utopique construction".

... "je n'ai jamais, quant à moi, dans aucune de mes déclarations parlé de "l'Europe des patries", bien qu'on prétende toujours que je l'aie fait. Ce n'est pas, bien sûr, que je renie, moi, la mienne ; bien au contraire, je lui suis attaché plus que jamais et je ne crois pas que l'Europe puisse avoir aucune réalité vivante si elle ne comporte pas la France avec ses Français, l'Allemagne avec ses Allemands, l'Italie avec ses Italiens.

"Mais, il est vrai que la patrie est un élément humain sentimental, alors que c'est sur des éléments d'action, d'autorité, qu'on peut construire l'Europe. Quels éléments ? Et bien ! les Etats. Car il n'y a que les Etats qui soient à cet égard valables, légitimes et capables de réaliser. J'ai dit et je répète qu'à l'heure actuelle il ne peut y avoir d'autre Europe que celle des Etats, en dehors naturellement des mythes, des fictions, des parades. Ce qui se passe pour la Communauté économique le prouve tous les jours, car ce sont les Etats et les Etats seulement qui ont créé cette Communauté économique, qui l'ont pourvue de crédits, qui l'ont dotée de fonctionnaires. Et ce sont les Etats qui lui donnent une réalité et une efficacité, d'autant plus qu'on ne peut prendre aucune mesure économique importante sans commettre un acte politique.

"On fait de la politique quand on manie en commun les tarifs, quand on convertit les charbonnages, quand on fait en sorte que les salaires et les charges sociales soient les mêmes dans les six Etats, quand chaque Etat permet aux travailleurs des cinq autres de venir s'installer chez lui, quand on prend les décrets en conséquence, quand on demande au Parlement de voter les lois, des crédits, des sanctions nécessaires. On fait de la politique quand on fait entrer l'agriculture dans le marché commun et ce sont les six Etats et eux seulement qui y sont parvenus au mois de janvier dernier par leurs instances politiques. On fait de la politique quand on traite de l'association de la Grèce, ou des Etats africains ou de la République malgache. On fait de la politique quand on négocie avec la Grande-Bretagne au sujet de la demande qu'elle a déposée de faire partie du marché commun. On en fait encore quand on considère les candidatures qui sont avancées par d'autres Etats au sujet de leur

participation ou de leur association. On en fait toujours quand on est amené à envisager les demandes que les États-Unis annoncent en ce qui concerne leurs rapports économiques avec la Communauté.

"En vérité, on ne peut pas assurer le développement économique de l'Europe sans son union politique et, à ce sujet, je signale combien est arbitraire une certaine idée qui s'exprimait à Paris dans des débats récents et prétendait soustraire le domaine économique aux réunions des chefs d'Etat ou de gouvernement, alors que, pour chacun d'eux, dans leur pays respectif, c'est là le sujet quotidien et capital.

"Je voudrais parler plus spécialement de l'objection de l'intégration. On nous l'oppose en nous disant : "Fondons ensemble les six Etats dans une entité supranationale ; ainsi ce sera très simple et très pratique." Mais cette entité-là est impossible à découvrir faute d'un fédérateur qui ait aujourd'hui en Europe la force, le crédit et l'adresse suffisants. Alors on se rabat sur une espèce d'hybride dans lequel les six Etats acceptent de s'engager à se soumettre à ce qui sera décidé par une certaine majorité. En même temps, bien qu'il y ait déjà six Parlements nationaux plus l'Assemblée parlementaire européenne, plus l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe qui est, il est vrai, antérieure à la conception des Six et qui, dit-on, se meurt au bord où elle fut laissée, il faudrait de surcroît élire un Parlement de plus qualifié d'europpéen, qui ferait la loi aux six Etats.

"Ce sont des idées qui peuvent peut-être charmer quelques esprits, mais je ne vois pas du tout comment on pourrait les réaliser pratiquement quand bien même on aurait six signatures au bas d'un papier. Y a-t-il une France, une Allemagne, une Italie, une Hollande, une Belgique, un Luxembourg, qui soient prêts à faire, sur une question importante pour eux au point de vue national et au point de vue international, ce qui leur paraîtrait mauvais parce que cela leur serait commandé par d'autres ? Est-ce que le peuple français, le peuple allemand, le peuple italien, le peuple hollandais, le peuple belge, le peuple luxembourgeois songeraient à se soumettre à des lois que voteraient des députés étrangers, dès lors que ces lois iraient à l'encontre de leur volonté profonde ? Ce n'est pas vrai : il n'y a pas moyen, à l'heure qu'il est, de faire en sorte qu'une majorité étrangère puisse contraindre des nations récalcitrantes. Il est vrai que, dans cette Europe "intégrée" comme on dit, il n'y aurait peut-être pas de politique du tout. Cela simplifierait beaucoup les choses. En effet, dès lors qu'il n'y aurait pas de France, pas d'Europe, qu'il n'y aurait pas une politique faite qu'on puisse imposer une à chacun des six Etats, on s'abstiendrait d'en faire. Mais alors peut-être ce monde se mettrait-il à la suite de quelqu'un d'autre qui, lui, en aurait une. Il y aurait peut-être un fédérateur, mais il ne serait pas européen. Et ce ne serait pas l'Europe intégrée, ce serait

tout autre chose de beaucoup plus étendu, avec, je le répète, un fédérateur. Peut-être est-ce cela qui, dans quelque mesure et quelquefois, inspire certains propos de tel ou tel partisan de l'intégration de l'Europe. Alors, il vaudrait mieux le dire.

II. Réactions suscitées

Pour la première fois dans l'histoire politique, un problème européen a provoqué une crise dans un pays. La conférence du chef de l'Etat a entraîné une rupture entre le régime et les partis et faute de pouvoir se traduire dans son cadre normal, le Parlement, l'affrontement s'est déroulé à la lumière de discours publics.

Le soir même de la Conférence de presse les cinq ministres M.R.P. démissionnaient et publiaient un communiqué selon les termes duquel "entre les conceptions du général de Gaulle sur l'orientation et les objectifs de la politique européenne et les idées auxquelles ils sont attachés, la Conférence a fait apparaître des divergences essentielles qui ne leur permettent pas de demeurer au gouvernement alors que les circonstances exigent une solidarité gouvernementale totale et sans équivoque dans tous les domaines". Un peu plus tard, au Congrès de la fédération MRP de Haute Savoie, à Annemasse, M. Pflimlin devait souligner qu'il s'agit d'efficacité pratique et non d'idéologie et a mis en lumière le point concret de divergence, qui est le refus, par le Président de la République, de toute règle majoritaire au sein de l'Union politique.

Peu après, le Conseil national de la S.F.I.O. adoptait une motion déclarant notamment "l'Europe des Etats souverains, c'est-à-dire de l'Europe dominée par le système dépassé des alliances, est à l'opposé de notre conception d'une Europe des peuples s'orientant vers la création progressive d'un pouvoir politique auquel les nations européennes délégueront une partie de leur souveraineté dans des domaines privés et limités". Au nom du parti socialiste, M. Arthur CONTE, vice-président de la commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée nationale, s'est élevé contre l'ironie dont le Président de la République a cru devoir user pour témoigner au nom de la France sur un sujet aussi grave que les affaires européennes et a demandé un vote à l'issue du débat de politique étrangère au Parlement.

Une motion du Centre national des Indépendants et Pay-sans vient à son tour condamner la politique européenne définie par le chef de l'Etat ; non seulement elle n'est pas conforme aux objectifs traditionnels du Centre, mais elle est une nouvelle démonstration du transfert des pouvoirs de l'exécutif à la présidence de la République. Le Centre a désapprouvé la participation au gouvernement des ministres indépendants auxquels il a demandé -sans être entendu- de démissionner. M. Barrachin, parlementaire indépendant a souligné que la démission des ministres MRP démontre qu'il

existe bien une majorité européenne et que, dans un pays démocratique, c'est la majorité qui impose sa politique.

L'U.N.R. cependant, "résolue à faire progresser la construction d'une Europe fondée sur les réalités", continuera d'appuyer les efforts poursuivis sans relâche dans ce domaine par le Général de Gaulle. Selon M. Schmittlein, député U.N.R., le chef de l'Etat est un Européen sincère qui ne se contente pas de chimères ; à l'Europe des rêves, il a opposé l'Europe des réalités, celle des Etats.

M. Maurice FAURE, président du parti radical s'est déclaré surpris surtout par le ton adopté par le Général de Gaulle, car sur le fond il a fait certains pas en avant, notamment en ce qui concerne la création de commissions et le délai de trois ans pour la révision du traité d'union politique.

Enfin, M. Thorez, au nom du parti communiste, dénonce les deux Europes - intégrée ou des Etats - comme également pernicieuses et met en garde contre les dangers d'un axe Paris-Bonn.

La presse, à son tour, a vivement critiqué dans son ensemble les conceptions européennes du Général de Gaulle. "Il est sage de ne pas toujours s'obstiner à faire cavalier seul" écrit M. Beuve-Méry, directeur du Monde, "le doute existe qu'une ironie trop facile ne dissimule une opposition foncière à ce qui apparaît aujourd'hui à la fois souhaitable et réalisable. Nous voulons bien d'une "Europe des Etats", mais à une double condition : que ne soit pas remise en question une organisation qui a déjà fait ses preuves et que d'obscures raisons d'Etat ne viennent pas fausser le jeu". Dans le même journal, M. André Fontaine regrette que le chef de l'Etat ait réaffirmé sans en changer un iota sa position initiale sur l'Union Européenne. Tous les efforts de ceux qui, à Paris, à Rome, à Bonn, ont depuis deux ans essayé d'imaginer des formules de compromis, ont été délibérément ignorés. Le parallèle entre les "commissions" aux pouvoirs nécessairement très limités que devraient comporter l'Union politique et celle du Marché commun, met une fois de plus en lumière la tendance du Général de Gaulle à interpréter dans un sens restrictif les clauses supranationales du traité de Rome. Par contre, il a négligé de s'expliquer sur la place qu'il réserve à l'Angleterre dans l'Europe de ses rêves, silence d'autant plus important qu'il coïncidait avec une réaffirmation solennelle de la solidarité franco-allemande.

Rejeter la règle de la majorité c'est rendre impossible la mise sur pied d'une Europe politique, estime M. Robert Bony, dans l'Aurore ; position d'autant plus discutable que dans le domaine économique, celui du marché commun, on va passer à la seconde étape. D'ailleurs, écrit M. André François-Poncet dans le Figaro, si de Gaulle affirme qu'aucun pays à l'heure actuelle n'accepterait que les décisions de l'organe suprême politique soient prises à la majorité,

qu'en sait-il ? Au lendemain de la seconde guerre mondiale à surgi un sentiment nouveau, la conscience ou'en face d'un péril commun un intérêt national doit être subordonné aux exigences d'un intérêt général, de nature supranationale. D'ailleurs, là où le principe supranational est appliqué, au Shape, à Bruxelles, il l'est sans heurt.

Selon M. Claude Fusier, dans le Populaire, de Gaulle se montre en politique internationale un conservateur ultranationaliste. Contraint d'accepter la construction européenne, il entend, sous prétexte de réalisme, l'émasculer.

L'Europe de de Gaulle, écrit Combat, procède du beau rêve éveillé auquel la magie du verbe donne une apparence presque tangible. Toutefois, selon M. Roger Massip, (Figaro), elle interdit pour un avenir indéterminé tout nouveau bond en avant. Toutefois, pour la Nation, le Président est un homme qui voit juste et loin.

République fédérale d'Allemagne :

Dans une interview accordée au journal Die Welt, peu après la Conférence de presse du Général de Gaulle, le Chancelier Adenauer reconnaissait que la formule d'"Europe des Patries" ne signifie pas grand'chose. Ce qui importe, c'est de prendre le départ pour réaliser l'union politique de l'Europe; il faut procéder de façon empirique et avec précaution et avancer pas à pas. Le chancelier devait ensuite insister sur le rôle joué par les Américains dans la défense de l'Occident et dire "sans les Etats-Unis, nous sommes perdus".

Socialistes et libéraux allemands (FDP, SPD) se sont surtout émus du ton anti-américain des déclarations du Général. Il serait fatal que de Gaulle place la République fédérale devant un choix entre Paris et Washington car pour les Allemands ce n'est pas la France ou l'Amérique, mais la France et l'Amérique.

Dans son ensemble, la presse a accueilli avec satisfaction les déclarations du Général sur la solidarité franco-allemande et avec inquiétude celles concernant sa politique atlantique. De Gaulle a donné l'impression de vouloir se passer des Anglo-Saxons, écrit Die Welt. Tout en se félicitant de l'accent mis sur "l'entente cordiale" qui règne entre la France et l'Allemagne, le rédacteur rappelle que cette entente ne doit pas être dirigée contre d'autres ou constituer une alternative à l'Europe unie.

L'Europe des Etats est dépassée par les faits; ce n'est pas en chantant la Marseillaise qu'on la fera revivre écrit la Frankfurter Neue Presse. Tous ceux qui sont conscients du danger communiste, poursuit la Saarbrücker Zeitung, veulent aller au-delà.

Enfin, le Handelsblatt souligne le fait que le gouvernement français sera désormais obligé de tenir compte de la ma-

majorité européenne à l'Assemblée nationale qui pourrait fort bien le renverser.

Italie

Déception dans la presse italienne. La Conférence du Président de Gaulle ? un pas en arrière, estime l'Osservatore della Domenica, un discours de guerre froide ironique à l'égard des aspirations supranationales des associés européens de la France, poursuit Il Giorno. Selon le Corriere della Sera, la France ne propose rien de plus que ce qui existe déjà depuis longtemps ; pourquoi tant parler pour dire si peu ?

Il ne semble pas que les européens intégrationnistes puissent se faire beaucoup d'illusions sur une modification prochaine des positions gaullistes concernant l'union politique de l'Europe, écrit la Stampa. Les idées du Général n'encouragent pas à l'entente et ne constituent pas une contribution à la solidarité atlantique ni à la construction européenne, enchaîne Il Tempo. Quand à considérer comme valables ou convaincants tous les arguments avancés par le chef de l'Etat français, écrit Il Popolo, la chose appartient à un autre ordre d'idées.

Belgique :

Au lendemain de la Conférence, le Ministre des Affaires Etrangères, M. Paul-Henri Spaak s'est élevé au cours d'un discours prononcé devant l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe contre la représentation caricaturale de l'oeuvre d'unification européenne. Nous serions certes d'accord, a-t-il dit, pour accepter la création des commissions proposées si elles devaient agir suivant les méthodes de la commission de la C.E.E., mais ce qu'on nous propose, c'est simplement un retour en arrière.

En un mot, écrit le Nieuwe Gids, de Gaulle entend créer une Europe à prééminence française. Il a montré une fois de plus sa tendance à un pouvoir présidentiel absolu et sa conception nationaliste surannée en matière de politique européenne.

Ce que de Gaulle a accepté sur le plan économique, il le refuse sur le plan politique, après avoir démontré lui-même que quasi toutes les mesures prises de commun accord par la C.E.E. sont des actes politiques, estime Le Peuple. Le Président de la République a tracé de l'Europe supranationaliste une image caricaturale pour exprimer des vues simplistes et dépassées qui isolent un peu plus la France. Si la majorité "européenne" qui s'est dégagée à l'Assemblée nationale n'impose pas sa politique, la dernière illusion de démocratie aura quitté la terre de France.

Le refus de solidarité et l'isolement qui risque d'en découler est souligné par le Soir et la Cité qui font remarquer que le Général, qui s'est si volontiers gaussé de l'irréalisme des autres s'est placé brutalement en marge de l'opi -

nion française et internationale. Devant l'évidence d'une crise politique, il n'est pas impensable que le chef de l'Etat ait recours à l'arbitrage du suffrage universel, soit en faisant procéder à de nouvelles élections législatives, soit en demandant au pays de se prononcer par voie de referendum sur sa politique européenne.

Enfin sur le fond du problème européen, le Général de Gaulle a eu le mérite de dénoncer l'utopie des conceptions fédéralistes et de dissiper des équivoques, écrit M. STRUYE, président du Sénat, dans la Libre Belgique, mais pourquoi faut-il donc opposer d'avance un veto aux possibilités de développement progressif de la supranationalité ?

Pays-Bas :

Le Président de la République française n'a rien dit de neuf, fait remarquer Het Parool. De Gaulle est plus isolé que jamais, poursuit le Nieuwe Rotterdamse Courant. L'Europe des Etats est devenue une manie pour lui, mais cela n'empêchera pas MM. Spaak et Luns de défendre leur conception de l'Europe.

Le Général a fermé la porte à toute intégration de l'Europe écrit le Volksrant et sa déclaration était entièrement négative. Mais il y a peu de chance que ses vues et sa volonté triomphent. D'ailleurs, estime Het Laatste Nieuws, si les Communautés européennes existantes devaient abandonner le principe supranational, les Six ne pourraient pas continuer à cheminer ensemble.

Plusieurs journaux (De Tijd, Het Laatste Nieuws) pensent que le chef de l'Etat français interrogera le peuple sur sa politique européenne par voie de referendum, afin de passer par-dessus les partis politiques et de se faire plébisciter.

Grande-Bretagne :

De Gaulle a invoqué le soutien britannique pour ses idées européennes, écrit le Financial Times. Le New Statesman rappelle qu'en soulignant le fait que la Grande-Bretagne resterait "fidèle à elle-même", il a montré clairement qu'il n'entend pas que ce pays joue un rôle subalterne dans l'Europe qu'il projette.

Tandis que le Guardian, commentant la démission des ministres M.R.P. fait remarquer que les forces qui, en France, veulent la Grande-Bretagne en Europe sont fédéralistes, alors que celles qui s'opposent à la fédération sont également opposées à l'adhésion britannique, le Daily Herald estime que si l'Angleterre entre en Europe, elle sera du côté de de Gaulle dans une organisation qui lui permettra, avec le Commonwealth, de jouer un rôle plus indépendant.

La vision qu'a le Général de Gaulle d'une Europe fondée sur une alliance franco-allemande armée de ses propres armes nucléaires et indépendante des Etats-Unis a peu d'attrait en Grande-Bretagne, estime enfin l'Observer. Mais il ne faut pas

prendre le Général trop au sérieux. Il n'est pas sûr qu'il puisse entraîner la France derrière lui, et moins encore les autres membres des Six.

Etats-Unis :

Tandis qu'irritation et regrets s'expriment dans la presse au lendemain de la Conférence de presse, le Président Kennedy précise, dans un discours, que les Etats-Unis n'ont pas à prendre position sur la forme la plus convenable d'union européenne, mais qu'en revanche ils appuient le marché commun et souhaitent que la Grande-Bretagne y soit admise.

La déclaration de de Gaulle a déprimé ses amis et encouragé ses adversaires, écrit James Reston dans le New York Times. Ses redites sont une source d'étonnement et d'irritation mais il ne faut pas le prendre trop au sérieux, car, ou bien le Général n'agira pas comme il le dit, ou bien l'Europe occidentale et les Etats-Unis l'en empêcheront. Ce qu'il veut : une Europe continentale confédérée, fondée sur la solidarité franco-allemande et appuyée par la force de frappe française jouant un rôle indépendant au sein de l'Alliance atlantique ; une sorte d'isolationnisme démodé en somme, écrit le New York Herald Tribune.

Que sera l'Europe de demain ? de Gaulle la voit organisée et dirigée par une forte alliance franco-germanique ; sans doute Adenauer partage-t-il ses vues. Mais il s'agit là selon Walter Lippmann dans le New York Herald Tribune, d'une vision de deux vieux monarques appelés à disparaître et n'ayant pas de princes héritiers ; il ne faut donc pas y attacher trop d'importance.

Suisse :

La presse suisse approuve en partie la politique européenne du Président de Gaulle. "Tout ce qu'il dit de l'Europe, écrit la Gazette de Lausanne, est frappé au coin du bon sens. Il était nécessaire qu'un homme d'Etat rappelle l'aspect psychologique de la souveraineté au moment où les activistes de l'intégration croient pouvoir en faire si bon marché. "Ce qui importe, c'est de prendre l'habitude d'agir ensemble. Le reste est utopie et il ne sert à rien de brûler les étapes.

La décision des ministres MRP est vivement critiquée par le journal de Genève qui pense que cette politique du "tout ou rien" n'aura pour effet que de stopper la construction européenne. Dans le même journal, M. René Payot rappelle que l'Europe des Etats voulue par de Gaulle repose sur une entente solide avec l'Allemagne. Or, le chancelier est âgé et sa politique est combattue. Et, si de Gaulle croit que l'Allemagne sacrifiera l'Amérique à l'Europe, il se trompe. Si l'Europe a besoin de la France, la France ne peut se passer de l'Europe.

M. Couve de Murville parle du rôle de l'Europe

Dans une interview qu'il a accordée à la société américaine de radiodiffusion Columbia Broadcasting System, le ministre français des affaires étrangères a pris position sur la question de la livraison d'armes nucléaires aux Etats tiers. Il a déclaré : "Aussi longtemps que l'interdiction des armes nucléaires n'aura pas été acceptée par tous les pays, il est normal et inévitable que tous les grands pays parviennent progressivement à posséder des armes nucléaires". Actuellement l'Europe est beaucoup plus forte qu'au moment de la création de l'O.T.A.N. et elle doit donc supporter des "responsabilités plus grandes" dans la défense. L'intention de créer une "troisième force" n'existe toutefois pas en Europe. Comme les autres grandes puissances, la France entend jouer un rôle dans le monde.

(NZZ, 3.6.1962)

Le Congrès national du Mouvement européen français

Le Congrès national du Mouvement européen français s'est ouvert le 12 mai à Paris, sous la présidence de M. René MAYER, ancien président de la Haute Autorité. Parmi les hautes personnalités du monde politique et économique qui sont intervenues dans les débats, figurent notamment : MM. Maurice FAURE, Robert MARJOLIN et Etienne HIRSCH, ancien président de l'Euratom.

Il s'agissait surtout d'arrêter, en vue du Congrès du Mouvement qui se tiendra à Munich au début de juin, une position française quasi unanime. Or, une minorité de participants a défendu la thèse gaulliste de l'Europe des Patries, alors que la majorité affirmait ses préférences pour une Europe intégrée de forme Fédérale et de gestion supranationale.

Les membres de la minorité se sont abstenus de prendre part au scrutin final afin de préserver l'unanimité des votants. Le Congrès a été d'avis que, sans attendre l'issue des négociations entreprises avec le Royaume-Uni, issue que l'on espère heureuse, il convenait de renforcer les institutions communautaires existantes.

Dans la résolution finale, il est dit notamment : "L'objectif permanent du Mouvement européen demeure la constitution d'une grande Communauté, les Etats-Unis d'Europe, capable de remplir les fonctions que les Etats nationaux ne sont plus à même d'assumer efficacement en demeurant isolés".

Le programme tracé par le Congrès comporte :

- l'élection au suffrage universel direct des membres du Parlement européen, conformément aux dispositions des traités de Rome ;
- la fusion des exécutifs et celle des Conseils de ministres ;

Problèmes généraux de l'intégration européenne

- la ratification par le Parlement européen de la nomination par les gouvernements des membres du ou des exécutifs et de la Cour ;
- la révision des cas où devra subsister la règle de l'unanimité aux Conseils de ministres ;
- la mise en oeuvre dans le cadre communautaire des propositions du Comité intérimaire pour l'université européenne.

(- La Quotidienne, 16 mai 1962 ;

- La correspondance européenne, n° 1, 14 mai 1962)

Syndicats

Force ouvrière et l'Europe

Dans l'hebdomadaire "Force Ouvrière", le Comité confédéral national de la C.G.T.-F.O. rappelant les décisions du Congrès de novembre 1961, réaffirme la nécessité de mettre en oeuvre une politique sociale commune, avec le souci constant de placer l'une et l'autre dans le cadre d'une intégration politique, condition essentielle de toute oeuvre durable. En conséquence, il souhaite, à nouveau, que des initiatives concrètes soient prises en faveur de la création d'un pouvoir européen supra-national.

Dans cet esprit, la recherche d'une planification européenne, coordonnant les plans nationaux de développement, est une réalisation à poursuivre.

Les centrales syndicales nationales attentives aux objectifs définis ci-dessus se doivent de multiplier leurs efforts pour construire un syndicalisme européen plus fortement structuré, conduisant à la création d'une inter-confédération européenne des syndicats libres et à la formation de fédérations européennes d'industries.

(Force Ouvrière, n° 841, 9 mai 1962)

Allemagne

M. von Brentano : La coopération avec les neutres ne peut prendre la forme d'une association

Dans une conférence faite le 29 mai à Lucerne sur le sujet "L'influence de l'intégration sur la configuration politique de l'Europe", M. von Brentano, président du groupe parlementaire CDU/CSU du Bundestag a pris position sur la question de l'élargissement de la C.E.E. Il a déclaré: " Il est impensable que les Etats neutres puissent adhérer au marché commun et en devenir membres à part entière, étant donné que chaque adhésion impliquera la reconnaissance des objectifs politiques des traités de Rome, à savoir la reconnaissance de l'intégration politique ou de l'union politique, quel que soit le nom qu'on lui donne. Mais je crois qu'il sera possible de conclure des conventions bilatérales entre le marché commun et ces Etats neutres. Ces conventions n'auront pas le caractère d'une association, comme dans le cas de la Grèce, étant donné que le pays associé est appelé à devenir ultérieurement membre de plein droit ". Le traité de Rome ne prévoit que deux possibilités : l'adhésion ou l'association. Le traité ne donne pas la définition du terme association. La forme de chaque convention devra être fixée au cours des pourparlers. La République fédérale fera tout ce qui est en son pouvoir pour élargir dans toute la mesure du possible le cadre de la coopération. La Communauté aura pour tâche, à dit M. von Brentano, de rechercher avec le gouvernement suisse des moyens pragmatiques pour traduire dans un traité les conceptions et les intérêts communs de la Suisse et des Etats membres de la C.E.E., sans attendre de la Suisse qu'elle devienne membre à part entière et qu'elle reconnaisse les objectifs politiques et "sans compromettre d'autre part la réalisation de ces objectifs politiques par les pays de la Communauté qui sont disposés à le faire ".

(d'après NZZ 1.6.1962)

Conseil de l'Europe

Les neutres face au marché commun, thème central des débats de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 15-18 mai)

Les principaux débats de l'Assemblée Consultative ont été consacrés aux problèmes posés - notamment aux Etats neutres - par l'élargissement de la Communauté Economique Européenne.

x

x x

M. SPAAK, ministre des Affaires Etrangères de Belgique, a ouvert les débats en faisant le point de la situation européenne actuelle. Il a examiné successivement les problèmes de l'adhésion et de l'association à la C.E.E., ainsi que celui de l'unification politique. Le succès rapide des Six a dépassé leurs espoirs, estime le Ministre. Peut-être n'ont-ils pas suffisamment mesuré les problèmes qu'ils posaient aux autres du fait que, déjà à Six, ils sont l'unité commerciale la plus importante du monde. Le Ministre s'est déclaré optimiste sur l'issue des négociations en vue de l'adhésion de la Grande-Bretagne au marché commun. Les difficultés rencontrées ont trait aux rapports entre les Communautés européennes et le Commonwealth.

Sans doute, les problèmes de l'association à la C.E.E. seront-ils plus difficiles à résoudre que ceux de l'adhésion; a poursuivi M. SPAAK, qui a tenu à rappeler aux pays neutres que ce sont eux les demandeurs et qu'ils auraient tort d'adopter une attitude péremptoire lors de leurs premiers contacts avec les Six. En effet, il est assez paradoxal de s'entendre dire par les neutres : "nous voulons bien nous associer au traité de Rome, mais cependant nous ne pouvons accepter ce qui est vraiment la philosophie politique de ce traité, c'est-à-dire l'union ou l'intégration européenne". Il faudra donc que les neutres précisent quelles sont les clauses du traité de Rome qui, selon eux, sont contraires à une neutralité politique ; quant à lui, M. SPAAK n'en a trouvé aucune. Il faut aussi que les neutres soient conscients du fait que le traité de Rome crée non seulement une union douanière, mais encore une union économique qui vise à intégrer l'économie des différents pays participants, notamment dans les secteurs agricole, des transports et monétaire. Le temps viendra où il faudra une planification économique sur le plan européen. Les neutres sont-ils prêts à l'accepter ? Veulent-ils en conséquence, être associés aux organismes directeurs de la Communauté ? Toutes ces questions sont lourdes de conséquences pour les neutres eux-mêmes et pour la Communauté.

Passant ensuite à la relance politique européenne, M. SPAAK estime que le moment en a été mal choisi. Il eut mieux valu attendre d'être fixé sur l'entrée ou sur la non-entrée de quatre membres nouveaux dans la C.E.E. Le Ministre fait le point de l'échec - momentané - des négociations de Paris qui visaient à établir un traité d'union politique entre les Six. L'immobilisme peut être dangereux, mais il ne faut pas bouger pour bouger ; si l'on veut bouger, il faut le faire pour marcher en avant.

Enfin, au lendemain de la Conférence de presse du Général de Gaulle, M. SPAAK s'est vigoureusement élevé contre la façon caricaturale dont le chef de l'Etat français a dépeint - au nom d'un soi-disant réalisme politique - l'Europe qui est en train de se réaliser. Il est évident qu'il faut être réaliste, mais il y a plusieurs sortes de réalités : celles du passé, celles du présent et celles de l'avenir. Ce sont celles de l'avenir qu'il faut prendre en considération.

Le rapporteur de la commission politique, M. Maurice MAC MILLAN (conservateur britannique) a ensuite présenté un rapport contenant d'une part une analyse des travaux relatifs à l'adhésion de certains pays à la C.E.E. et des négociations en vue de la coopération politique et d'autre part un examen des aspects politiques de la position des neutres, ce rapport étant complété par une étude juridique de la neutralité faite par M. STRUYE. Le rapporteur estime qu'il n'y a aucun obstacle politique ni juridique à l'association des neutres au Marché Commun. La C.E.E. ne doit pas surestimer la menace que comporterait pour sa solidarité économique et politique l'adoption de mesures spéciales destinées à sauvegarder la neutralité des pays qui ont demandé leur association. Selon les déclarations faites lors de la dernière réunion du Conseil de l'A.E.L.E. à Stockholm, les 7 et 8 mai, les pays neutres seraient d'ailleurs prêts à accepter toutes les obligations relatives à l'intégration économique découlant du traité de Rome, pourvu qu'ils puissent obtenir le minimum de concessions que nécessite leur neutralité. Il se pose donc le problème essentiellement politique de savoir si la C.E.E. peut accepter ce minimum de concessions. Or, aucune attitude commune ne s'est encore dégagée sur cette question dans la Communauté. M. MAC MILLAN fait ressortir les dangers qui pourraient résulter de l'isolement éventuel des pays neutres. Passant aux aspects pratiques d'une éventuelle association, le rapporteur pense que le problème institutionnel pourrait être résolu par la création de "conseils ministériels" dans le cadre desquels les pays associés seraient consultés avant la mise en oeuvre des décisions du Conseil de la Communauté qui les affecteraient. Il demande également que des dispositions permettant aux pays neutres de maintenir leur neutralité en temps de guerre forment partie intégrante des traités d'association.

Deux projets de recommandation ont alors été soumis à l'Assemblée par la commission politique. Le premier demande d'inviter les gouvernements à accélérer les négociations en cours, à ouvrir les négociations avec les neutres et à faire aboutir les négociations avec la Turquie. Il recommande en outre l'acceptation des principes suivants : les compétences des Communautés doivent rester intactes. La coopération en matière de défense au sein de l'O.T.A.N. ne doit subir aucune atteinte ; il ne faut pas perpétuer le principe de l'unanimité. Enfin, il rappelle ses recommandations antérieures en faveur d'une fusion rapide des Exécutifs des trois Communautés européennes. Ce projet a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée.

Un deuxième projet de recommandation a été adopté par l'Assemblée, malgré l'opposition formelle du groupe socialiste. Dans cette recommandation, les parlementaires invitent les gouvernements membres de la C.E.E. à examiner la possibilité d'une certaine forme d'accord économique entre l'Espagne et la C.E.E. "tenant compte des modifications constitutionnelles qui seront nécessaires avant qu'une forme quelconque d'association puisse être envisagée".

Intervenant ensuite au nom de la commission économique, M. VOS (socialiste néerlandais) étudie les problèmes de l'élargissement de la C.E.E. sous leur angle économique et fait des propositions analogues à celles de la commission politique. La commission souhaite en particulier que la Grande-Bretagne et les Six fixent d'un commun accord un calendrier très strict pour la suite des négociations, de telle sorte que toutes les décisions fondamentales nécessaires pour assurer l'adhésion du Royaume-Uni au Marché Commun puissent être prises avant le 1er janvier 1963. Elle demande aussi qu'une discussion approfondie s'instaure rapidement sur les problèmes posés par l'association des neutres et propose la réunion d'une conférence préparatoire entre les représentants de l'Autriche, de la Suisse et de la Suède d'une part, et les représentants de la C.E.E. d'autre part; cette conférence serait chargée de préparer une formule d'accord-cadre. Une recommandation, reprenant les propositions de la commission économique, a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée.

Au cours du débat qui a suivi, de nombreux représentants autrichiens et suédois ainsi que des observateurs suisses sont intervenus pour défendre la position de neutres. Ces parlementaires ont rappelé que les Etats neutres souhaitent que leur neutralité soit reconnue une fois pour toutes comme un fait inaltérable et ont exprimé leur amertume devant certaines réactions des Six qui semblent leur indiquer qu'il n'y a pas place pour eux dans l'oeuvre d'intégration européenne, alors que la C.E.E. elle-même a souvent déclaré que l'association est un moyen légitime de participer à l'intégration économique de l'Europe. Ils estiment que c'est à eux, en premier lieu, à définir les limites qui pourraient être imposées à leur participation à la C.E.E. du fait de leur neutralité. M. SPAAK a demandé aux neutres d'accepter la philosophie politique du traité de Rome, mais il faudrait savoir de quelle philosophie il s'agit; les Six eux-mêmes n'en ont pas une idée très claire. Aux craintes des Six que les neutres ne freinent l'évolution de la C.E.E. vers le supranationalisme, ceux-ci ripostent que jamais aucun chef d'Etat neutre n'a tenu contre l'intégration des propos aussi vigoureux que le Général de Gaulle. Les neutres sont prêts à accepter une union douanière ainsi que l'harmonisation des politiques économiques et sociales et la participation aux charges entraînées par l'association, notamment l'aide au développement, notamment l'aide au développement, mais il faut leur donner la possibilité de dénoncer les accords en temps de guerre.

L'importance des relations économiques entre les pays neutres et les Six a été rappelée pour souligner les risques d'un isolement et la nécessité d'agir rapidement. Ainsi, l'Autriche, la Suisse et la Suède achètent dans la C.E.E. plus que les Etats-Unis. L'Allemagne exporte plus vers la Suisse que vers l'Italie, la Belgique et le Luxembourg et la Suisse achète en France trois fois plus que l'Allemagne.

Le plan Kennedy, selon lequel l'association des neutres à la C.E.E. devrait se limiter à un simple accord commercial comportant la clause de la nation la plus favorisée a été

critiqué par les intéressés car il viserait à exclure les neutres du processus d'intégration européenne.

Enfin, des parlementaires des pays neutres ont insisté sur le fait que les Etats neutres doivent poursuivre en temps de paix une politique qui ne laisse aucun doute sur leur volonté et leur capacité réelles de rester neutres, ce qui implique notamment l'impossibilité d'accepter des limitations drastiques à leur souveraineté nationale en matière de relations commerciales avec les pays tiers et de se soumettre à des décisions majoritaires. Sur ce dernier point, plusieurs parlementaires ont pourtant tenu à préciser que seules seraient inacceptables pour les neutres les décisions majoritaires qui mettraient en cause leur neutralité ; pour qu'une telle dérogation au principe des décisions communautaires soit acceptable aux Six, il faudrait évidemment la limiter à des cas exceptionnels.

Répondant aux interventions précédentes, M. SPAAK et plusieurs parlementaires ressortissant d'Etats membres de la C.E.E. ont mis les neutres en garde contre des exigences qui dépasseraient le cadre d'une interprétation normale de la neutralité et que les Six ne pourraient pas accepter. Tout d'abord, à partir du moment où les neutres veulent être associés ce n'est plus à eux seuls qu'il incombe d'apprécier les limites de leur neutralité, mais également à la Communauté. Si les neutres ne peuvent pas participer à l'élaboration d'une politique de défense ou d'une politique étrangère commune, on voit mal ce qui les empêcherait de participer aux autres activités communautaires. Il semble que l'attitude des neutres soit parfois incohérente ; ainsi d'une part, ils se déclarent prêts à suivre les Six très loin dans la voie de l'union économique et d'autre part, ils ne veulent pas accepter de limitation à leur souveraineté en matière commerciale, ni se plier à des décisions majoritaires. Cette attitude devra être reconsidérée, sinon il n'y a guère de chance d'arriver à un accord. Est-il concevable que dans le cadre du traité de Rome certains pays acceptent une politique commerciale commune alors que d'autres ne l'acceptent pas ? Enfin, il n'y a pas d'incompatibilité entre la neutralité et le fait de se soumettre à une activité communautaire ; ainsi, des neutres ont appartenu ou appartiennent au Zollverein, à l'U.E.B.L., à l'Union monétaire latine et à l'O.N.U. Il faudra trouver un compromis entre les neutres et les Six, mais il ne faut pas demander à ceux-ci de renoncer aux principes fondamentaux du traité.

(Source : Notes d'un observateur)

L'Internationale socialiste et l'intégration européenne

Le conseil de l'Internationale socialiste réuni à Oslo au début de juillet auquel participaient les dirigeants socialistes de quelque trente pays, a adopté le 4 juin une résolution aux termes de laquelle l'assemblée exprime sa satisfaction de constater que la Grande-Bretagne, le Danemark, la Norvège et l'Irlande demandent leur admission à la C.E.E.

Association et adhésion aux Communautés

L'Exécutif de la C.E.E. et les gouvernements des Etats membres de la C.E.E. sont invités à tenir compte des problèmes spéciaux de ces pays dans le cadre de l'activité du marché commun.

L'Internationale socialiste souligne l'importance d'une association des neutres à la C.E.E. Mais une convention d'association ne doit pas aboutir à retarder la réalisation des traités de Rome. Elle doit toutefois rendre possible aux pays neutres, la Suisse, la Suède et l'Autriche, de participer à la collaboration européenne et de sauvegarder en même temps leur neutralité. Il faudrait également que les gouvernements tiennent compte des intérêts d'autres pays, et en particulier ceux d'Israël et de la Finlande.

(d'après NZZ 6.6.1962)

La C.I.S.C. et les relations extérieures de la Communauté

La politique suivie par la C.E.E. à l'égard des pays tiers a retenu l'attention des délégués de la Confédération internationale des syndicats chrétiens (C.I.S.C.) qui se sont réunis à Rome en mai dernier, à l'occasion de la deuxième conférence européenne des syndicats chrétiens. La Communauté, estime la C.I.S.C., doit définir une politique commune de relations avec les pays tiers. Elle ne doit intégrer que des pays qui souscrivent au traité de Rome. La C.I.S.C. s'oppose à l'adhésion des pays qui ne jouissent pas d'un régime démocratique, qui entendraient sauvegarder leur souveraineté intégrale ou qui n'acceptent pas l'idée d'unité politique, ni le renforcement des exécutifs européens, des compétences et des prérogatives du Parlement européen. Les accords conclus par la C.E.E. doivent s'inspirer de la réciprocité. Avec les Etats-Unis, ces accords doivent veiller à sauvegarder la cohésion de la C.E.E.

(voir aussi les chapitres IV, VII et VIII).

(Au travail, 26 mai 1962)

IV. RELATIONS EXTERIEURES

Les Etats-Unis

Kennedy : l'Europe et ses enseignements

Lors de sa conférence de presse du 23 mai, le Président Kennedy s'est notamment penché sur les causes du succès économique de l'Europe occidentale et a souligné, à ce propos, que la situation économique des Etats-Unis, défavorable en comparaison de celle des pays d'Europe occidentale, est liée à la diversité des systèmes budgétaires et des structures fiscales. A son avis, il y aurait lieu d'examiner toutes ces questions de plus près, afin de tirer des enseignements de l'expérience européenne.

Selon des informations de presse, Kennedy étudierait davantage ces derniers temps la question du succès économique de l'Europe occidentale et aurait chargé son conseiller économique d'analyser plus spécialement le cas de la France. En outre sur son initiative, le "Committee of economic development" examine à l'heure actuelle l'évolution économique en République fédérale, en France et en Italie, afin de déterminer dans quelle mesure l'essor économique de ces pays est dû à leur intégration dans la C.E.E.

Au cours de cette même conférence de presse, Kennedy a répété qu'il estimait tout à fait souhaitable une extension de la C.E.E. à la Grande-Bretagne, et cela tant pour des raisons de stabilité politique que pour des raisons économiques. Cependant, si cette adhésion n'avait pas lieu, ce que Kennedy trouverait fâcheux, les Etats-Unis continueraient à coopérer avec la Communauté des Six comme avec la Grande-Bretagne et ne détourneraient en aucun cas leurs courants commerciaux de l'Europe.

(Cf. NZZ, 25 mai 1962)

Inde

Interventions à propos de l'élargissement de la C.E.E.

A l'occasion des négociations d'adhésion de la Grande-Bretagne au marché commun, le gouvernement indien a exprimé dans un mémorandum ses inquiétudes au sujet des conséquences que l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun pourrait comporter au point de vue de la politique commerciale. Le communiqué que l'ambassadeur indien à Bruxelles a remis à la presse le 30 mai, souligne la nécessité d'une expansion considérable des exportations indiennes, expansion qui dans les dix prochaines années, sera la condition de l'indépendance de l'Inde vis-à-vis d'une aide étrangère en devises. Si la Grande-Bretagne devait reprendre à son compte la politique

douanière et commerciale de la C.E.E., ce fait influencerait sur 90% des exportations indiennes à destination du Royaume-Uni. L'ambassadeur a dit à la presse que la proposition faite par le gouvernement anglais au cours des pourparlers d'adhésion et relative au régime des importations en provenance de l'Inde, du Pakistan et de Ceylan était "très décevante", étant donné qu'elle portait de la conception erronée qu'il est permis d'exhausser les barrières douanières à l'égard des pays en voie de développement plutôt que de les abaisser. L'Inde a préconisé pour sa part quelques solutions pratiques à ces problèmes et avant tout l'importation en franchise douanière de ses principaux produits dans un marché commun élargi. Si cela n'était pas possible, le traitement préférentiel dont les produits indiens jouissent actuellement sur le marché britannique devrait être maintenu ainsi que le traité de Rome le prévoit pour les produits du Maroc et de la Tunisie importés en France. L'Inde voit une autre possibilité de solution dans une réduction sensible du tarif douanier C.E.E. à l'égard des produits du Commonwealth.

(d'après NZZ du 2.6.1962)

Pakistan

Mémoire à la C.E.E.

Le Pakistan a chargé son ministre de l'industrie, M. A.K. Khan de transmettre à la Communauté européenne en date du 6 juin un mémoire sur les problèmes économiques qui résulteraient pour lui d'une adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E. Parlant devant les représentants de la presse, le ministre a souligné que son pays est favorable à l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E. Le Pakistan n'est pas un pays neutre mais un pays engagé à l'ouest, qui se félicite de tout événement tendant à renforcer la position du monde libre. Mais il s'inquiète des répercussions de l'adhésion de la Grande-Bretagne sur le plan économique.

Pour résoudre ce problème, le ministre a avancé des propositions permettant de renoncer progressivement au système préférentiel du Commonwealth.

1. maintien des importations en franchise de matières premières et de matières brutes en Grande-Bretagne (jute brut, coton, laine, cuirs, etc.);
2. suppression du tarif extérieur C.E.E. et des taxes de consommation sur le thé;
3. contingents tarifaires pour les livraisons de poissons et de riz à la Grande-Bretagne;
4. réglementations spéciales pour les produits industriels transformés, cotonnades etc.;

5. arrangements concernant la vente dans la C.E.E. élargie de produits en provenance de fabriques actuellement en construction.

(VWD-EUROPA, 6 juin 1962)

Australie-Nouvelle-Zélande

Déclaration commune sur les négociations relatives à l'adhésion de la Grande-Bretagne

M. Menzies, premier ministre australien, et M. Marshall Vice-premier ministre et ministre du commerce de Nouvelle-Zélande, ont publié à l'occasion de leur visite à Londres, le 1er juin, une déclaration commune dans laquelle ils expriment les craintes sérieuses que leur cause le développement des négociations relatives à l'intégration de la Grande-Bretagne à la C.E.E. Les auteurs de la déclaration s'élèvent notamment contre la première solution de compromis qui a été arrêtée entre la Grande-Bretagne et la C.E.E. quant à la suppression des préférences impériales touchant les produits industriels. Suivant cette formule, les produits en question se trouveraient désavantagés sur le Marché Commun à partir de 1970 par rapport aux produits européens correspondants. Cette formule de compromis - est-il encore ajouté - ne doit en aucun cas servir de modèle "pour le type de conventions qui fixeront le régime applicable à d'autres produits plus importants encore pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande que les produits industriels finis". Cette allusion vise manifestement la production agricole qui tient la première place dans l'économie de ces deux pays.

(Cf. NZZ, 4 juin 1962)

Amérique latine

Démarches auprès de la C.E.E. au sujet du café

L'Organisation des Etats américains (O.A.S.) a fait le 24 mai une démarche auprès de l'Exécutif de la C.E.E. pour protester contre la discrimination dont elle est l'objet de la part du Marché commun. Le mémorandum remis par M. Sedwitz (U.S.A.), chef de la section économique de l'Organisation, fait allusion à la possibilité de représailles dans le domaine de la politique commerciale, au cas où la C.E.E. ne renoncerait pas à sa politique en matière d'importation de café que l'O.A.S. qualifie de restrictive.

Les Etats sud-américains estiment que les exportations de café vers la C.E.E., qui atteignent un montant annuel de 300 millions de dollars, ont à supporter une charge trop lourde de taxes et de droits d'entrée. Les préoccupations de l'O.A.S. concernent les préférences dont bénéficient les produits tropicaux de l'Afrique, notamment le café et qui font actuellement l'objet de négociations entre la C.E.E. et ses

associés africains. On apprend à Bruxelles que le mémorandum ne réclame pas la suppression complète des préférences en faveur des Etats africains.

M. le président Hallstein, qui a reçu M. Sedwitz le 25 mai, a promis d'examiner attentivement la note américaine.

(VWD. Europa-Nachrichten, 24 et 25.5.1962)

U.R.S.S.

Attaques de Khrouchtchev contre le Marché commun

M. Khrouchtchev premier ministre soviétique, dans un discours prononcé au Kremlin, lors d'une manifestation organisée au terme de la visite en Union soviétique de M. Modibo Keita, président du Mali, a déclaré que l'un des objectifs du marché commun est de combattre l'U.R.S.S. et les autres pays socialistes qui ne le considèrent d'ailleurs pas comme un danger. La C.E.E., a poursuivi le leader soviétique, est au contraire très dangereuse pour les nouveaux Etats de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine, qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance. "Un des objectifs principaux du marché commun, a précisé l'orateur, est de maintenir ces pays sous le joug de l'économie des Etats impérialistes. Tout cela, a dit encore M. Khrouchtchev, est masqué sous l'étiquette des "aides". En réalité, les impérialistes se servent du marché commun pour empêcher la naissance d'industries nationales et pour inonder de leurs produits les marchés des pays qui viennent d'accéder à l'indépendance. Les peuples qui se sont libérés du joug colonial luttent cependant aujourd'hui avec plus de facilité contre l'impérialisme, car le camp socialiste est leur défenseur, comme il l'est pour tous les peuples qui luttent pour la liberté et le progrès. L'Union soviétique, a déclaré entre autre M. Khrouchtchev, est disposée à conclure des accords commerciaux à long terme avec les Etats africains, de manière à permettre la constitution d'un marché stable et permanent pour les biens produits dans ces pays. Nous sommes convaincus, a conclu le leader soviétique, que les efforts conjugués des pays socialistes et des Etats indépendants d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine qui veulent la paix, pourront faire échec aux plans que le colonialisme cherche à mettre en oeuvre en pratiquant la politique agressive du marché commun."

M. Khrouchtchev a exprimé les mêmes idées lors de l'exposition organisée par l'Italie en Union soviétique.

(24 Ore, 31 mai 1962 et
Die Welt, 29.5.1962)

La Conférence permanente des Chambres de Commerce de la C.E.E.

La Conférence permanente des Chambres de Commerce de la Communauté économique européenne a tenu sa onzième assemblée plénière, le 25 mai, à Lyon, sous la présidence de M. Van der Mandele, président honoraire de la Chambre de commerce et d'industrie de Rotterdam.

Outre les représentants des Chambres de commerce des pays membres de la C.E.E., ont assisté à cette Assemblée, des observateurs délégués par les Chambres de commerce du Royaume-Uni, du Danemark, de l'Irlande et de la Grèce, qui ont demandé à être admis dans la Communauté.

Les travaux des diverses commissions ont porté sur de nombreux problèmes et notamment sur la politique commune des transports. A ce sujet, la Conférence permanente a adopté une résolution sur le mémorandum publié par la Commission européenne, résolution dans laquelle elle déclare pouvoir souscrire aux buts assignés à la politique commune des transports, à savoir :

- l'élimination des obstacles que les transports peuvent opposer à la réalisation du marché commun général,
- la libre circulation des services des transports de la Communauté.
- l'organisation générale du système des transports de la Communauté.

La résolution note qu'il est désirable, à cet égard, que soit assuré un régime plus concurrentiel dans les transports, comportant cependant des limitations au libre jeu de la concurrence, afin, notamment, de conférer une certaine stabilité au marché des transports.

Elle précise, en outre, que l'utilisation des transports comme instrument de la politique économique générale ne doit intervenir qu'à défaut d'autres moyens d'action plus directs et doit gêner le moins possible l'évolution normale des transports qui doivent être considérés comme une branche particulière de l'économie.

La Conférence permanente est d'accord, dans l'ensemble, sur les principes généraux énoncés dans le mémorandum pour la réalisation d'une politique commune des transports, à savoir : l'égalité de traitement, l'autonomie financière des entreprises de transport, la liberté d'action des transporteurs, le libre choix de l'usager et la coordination des investissements.

Dans le cadre des mesures tendant à supprimer les restrictions auxquelles les transports sont actuellement assujettis sur le plan communautaire, une priorité absolue doit être accordée aux initiatives en faveur de la libéralisation du transit.

La Conférence permanente estime, comme le rappelait sa résolution d'Amsterdam du 28 mars 1960, que l'instauration de cette liberté devrait s'accompagner du règlement, dans les plus brefs délais, des problèmes de la détermination des caractéristiques techniques des véhicules et de l'harmonisation des charges fiscales spécifiques du transport routier. Toutefois, la recherche d'une solution satisfaisante de ces problèmes ne devrait pas empêcher d'assurer la liberté de transit à une date plus rapprochée que celle prévue par le calendrier de la Commission européenne (fin 1964).

Concernant la politique de contingentement, la Conférence permanente formule les réserves les plus expresses à l'égard de la suggestion faite par la Commission européenne d'instituer éventuellement un système de taxes compensatoires ayant pour but de corriger les différences des conditions d'exploitation des entreprises de transport d'un pays à l'autre, ces taxes pouvant revêtir un caractère discriminatoire ou protectionniste.

La Conférence permanente a examiné, avec le plus grand soin, le système tarifaire préconisé par la Commission qui repose sur l'instauration d'une tarification à fourchettes.

Elle considère, en définitive et à quelques réserves près, que le principe d'une tarification à fourchettes peut être favorablement envisagé, dans les cas tout au moins où cette tarification permet d'offrir, dans un secteur des transports, de plus larges possibilités de concurrence qu'actuellement.

Le règlement des ententes

La Conférence permanente a d'autre part mis au point une résolution relative au droit d'enquête de la Commission européenne ainsi qu'une lettre à adresser au président de la C.E.E. au sujet du premier règlement sur les ententes.

En ce qui concerne l'exécution du règlement sur les ententes, exécution dans laquelle les Chambres de commerce interviennent comme centres de distribution des formulaires destinés à notifier les ententes, l'assemblée a décidé d'adresser à la Commission européenne une lettre tendant à la solliciter de proroger le délai dans lequel toutes les ententes devront être notifiées. Etant donné qu'il existe encore de nombreuses incertitudes à cet égard, l'assemblée était d'avis que ledit délai, qui expire déjà le 1er août prochain, est beaucoup trop court et soulève de grandes difficultés pour la vie économique.

Le président de la Commission pour les pays et territoires d'outre-mer associés à la C.E.E., M. Gallenca, président de la Chambre de commerce de Dakar, a exposé le problème des rapports entre l'Europe et les pays africains.

La politique commerciale

La commission économique et commerciale a rapporté sur ses activités au sujet des problèmes que soulève l'admission à la C.E.E. du Royaume-Uni et de quelques autres pays. A la suite de ce rapport, l'assemblée a adopté une résolution sur les aspects de politique commerciale que présentent les relations entre la C.E.E. et les pays tiers.

Cette résolution propose notamment :

- 1°) L'unification des listes de libération des Etats membres à l'égard de tiers pays à un niveau aussi élevé que possible. Cette unification devrait être réalisée à un rythme accéléré dans le cadre d'un plan à élaborer annuellement et aboutir à l'établissement d'une seule liste de libération;
- 2°) Les relations avec les pays à bas prix et les pays en voie de développement devraient, en général, être basées sur les principes du G.A.T.T. avec les exceptions suivantes :
 - en ce qui concerne les pays industrialisés dont les niveaux de salaires et de vie restent sans commune mesure avec ceux des pays européens, les cas particuliers devraient faire l'objet de dispositions communes, destinées à prévenir des perturbations dans les économies ou dans les échanges des pays de la Communauté économique européenne, tout en ouvrant les marchés européens d'une manière progressive aux produits de ces pays;
 - en ce qui concerne la politique commerciale à l'égard des pays en voie de développement, tenir compte du fait que la structure économique de ces pays est encore faible, la preuve de la disposition des pays industriels à seconder les pays en voie de développement et de devenir leurs partenaires ne peut être fournie à la longue que si les nations industrielles ouvrent leurs marchés aux produits agricoles et industriels des pays en voie de développement;
- 3°) Les directives à établir selon la procédure de l'article 189, alinéa 3 du traité de Rome pour une politique commune à l'égard des pays à commerce régi par l'Etat devraient être mises en oeuvre selon le programme d'action de la Commission de la C.E.E. et dans le plus bref délai possible. Les accords avec ces Etats, conclus dans la période transitoire, ne pourraient prévoir que des échanges de contingents sur lesquels une consultation préalable devrait toujours avoir lieu entre membres de la C.E.E. et les pays associés;
- 4°) L'uniformisation des mesures de défense commerciale qui, selon l'article 113 du traité de Rome, n'est prévue qu'après l'expiration de la période de transition, devrait déjà être entreprise pendant cette période

Marché commun et politique économique

selon les propositions que vient de faire la Commission de la C.E.E.

- 5°) Dans la politique commerciale commune doit être compris le secteur des services afin que, dans les accords commerciaux avec les pays tiers, les services soient traités de la même manière que les biens.

En rapport avec ce point de l'ordre du jour, M. Münchmeyer, président du "Deutscher Industrie und Handelstag", a rapporté sur des consultations entre des représentants des Chambres de commerce britanniques, allemandes et néerlandaises, qui ont eu lieu fin avril à Berlin et qui portaient en particulier sur le problème de l'admission du Royaume-Uni à la CEE.

Construire la superstructure politique de l'Europe

L'assemblée a prêté son attention aussi à la nécessité d'une coopération plus étroite entre les pays européens dans le domaine politique. Les problèmes politiques ont été abordés notamment par le président de la Conférence Permanente. Dans son discours d'ouverture le président a avancé comme son opinion personnelle que, maintenant que les fondements économiques semblent être jetés, il ne faut pas tarder à pousser jusqu'à la consolidation et à l'unité politique de l'Europe. Le président a préconisé l'élimination de tout dogmatisme et la subordination des intérêts nationaux au grand intérêt européen. Cependant, il faut se rendre compte qu'à mesure que l'Europe deviendra plus forte, elle devra assumer de plus lourdes responsabilités et, en fin de compte, se comporter comme une puissance mondiale, consciente de ses grandes possibilités et de ses grandes tâches, tout comme les Etats - Unis.

(Source : "France et Europe industrielles", 31 mai 1962)

Position adoptée par les organisations d'agriculteurs de la C.E.E. à l'égard des accords de Bruxelles

Au sujet des accords de Bruxelles, le Comité des organisations patronales d'agriculteurs des six Etats membres, a déclaré qu'il importait de prendre toutes les mesures de nature à garantir une mise en application des réglementations communes de marché qui soit conforme aux dispositions prévues dans ce domaine. Dans une lettre adressée à M. Mansholt, vice-président de la C.E.E., le président actuel du comité, M. Dumont de Chassart a offert la collaboration de cette catégorie professionnelle à la mise en oeuvre des règlements arrêtés par le Conseil de ministres en date du 14 janvier.

Les organisations agricoles rappellent leur résolution prise dès septembre 1961 et demandant d'une part de prévoir pendant deux ans, pour les pays où le niveau des prix des céréales est le plus élevé, une trêve des prix et, d'autre part, d'autoriser les pays où le niveau est plus bas, à une hausse. Par la suite, les prix européens devraient être fixés à un "niveau raisonnable", compte tenu des différents facteurs.

L'avis très détaillé donné par le comité sur les accords de Bruxelles peut se résumer aux points suivants.

Lors de l'application du système de prélèvement, la priorité doit être donnée à la production de la C.E.E.

Aussi bien pour les céréales que pour les oeufs et la volaille, il est nécessaire de garantir que la mise en vigueur de la réglementation du marché de la C.E.E. ne sera pas compromise par des spéculations du commerce d'importation.

Les possibilités prévues dans les réglementations nationales de marché pour assurer la stabilité des prix aux producteurs doivent être conservées.

Les organisations d'agriculteurs de la C.E.E. s'accordent sur le fait que le nouveau système commun ne doit pas conduire à des discriminations dans la concurrence par suite de réglementations divergentes dans les pays membres, ou à une différence du niveau des subventions et des restitutions.

Il convient de prévoir des mesures complémentaires à l'égard des pays du bloc oriental, en raison des risques de dumping qui ne peuvent être éliminés par les moyens définis par le Conseil de ministres.

La Commission de la C.E.E. a déjà abordé l'examen de ce dernier point et adressé au Conseil un mémorandum dans lequel elle recommande de soumettre à nouveau les importations en provenance des pays communistes à un système de contingentement.

La position de la Commission présente un intérêt particulier en ce qui concerne la réglementation du marché de la viande porcine, d'autant plus que dans ce secteur un certain nombre de dispositions précisant les modalités d'application font encore défaut. Dans sa lettre au vice-président Mansholt, le président Dumont de Chassart informe celui-ci que les organisations d'agriculteurs de la C.E.E. ont constitué un groupe de travail spécial pour la viande porcine. Ce groupe de travail étudiera ultérieurement aussi les problèmes posés par la réglementation du marché de la viande bovine. Il lui appartiendra notamment d'analyser les possibilités d'améliorer l'information dans le domaine du marché et des prix, où pour le moment, tout au moins en France et en Italie, on n'en est encore qu'au stade embryonnaire.

Dans ces deux pays, seule une proportion infime des quantités commercialisées est prise en considération. C'est ainsi qu'en France par exemple, l'activité en matière d'information des prix consiste simplement à ceci : des commissions constatent le prix de la viande au détail sur le marché parisien, et à partir de ce prix, calculent celui de l'animal tout entier. Si l'on parvenait à créer au niveau européen un instrument analogue à celui que représente le "Zentrale Markt- und Preisberichtsstelle der Deutschen Landwirtschaft" en Allemagne, ce serait déjà un grand progrès.

La constitution d'un groupe de travail permanent pour le bétail et la viande, et d'une organisation spécialement chargée d'apprécier et d'étudier les marchés ne sont à vrai dire que deux des nombreuses possibilités de collaboration professionnelle qui s'offrent dans le marché commun. Dans la mesure où l'on parviendra à concilier les différents points de vue et à élucider les problèmes litigieux dès le stade préliminaire des décisions politiques, l'agriculture gagnera une influence accrue. Les opinions avancées à l'heure actuelle sont à bien des égards une preuve que l'esprit communautaire a déjà gagné dans les organisations d'agriculteurs beaucoup plus de terrain qu'on peut le supposer généralement. Si par conséquent on parvenait à un accord sur ces deux questions, cette concordance de points de vue ne manquerait pas de faire impression sur la Commission de la C.E.E. et le Conseil de ministres.

Les institutions de la Communauté économique devraient étudier l'offre d'une collaboration loyale qui leur est faite, notamment lors de la création des comités consultatifs prévus pour chaque produit faisant l'objet d'une réglementation du marché. Selon la proposition de la Commission, ces comités devraient être composés de représentants de l'agriculture, des coopératives, du commerce, des syndicats et des organisations de consommateurs. Cette proposition ne soulève aucune objection, dès lors qu'il est garanti que l'agriculture ne sera pas réduite à la minorité et que l'activité de ces comités se bornera à l'étude de problèmes techniques. Mais si cette tendance qui se fait jour dans les organisations syndicales s'imposait, à savoir concéder dans le meilleur des cas un tiers des suffrages à l'agriculture et faire de ces comités une sorte de tribune où les questions fondamentales seraient simplement débattues, mieux vaudrait alors que les organisations agricoles s'abstiennent de toute participation.

(Rheinische Bauernzeitung, 2 juin 1962).

Les Syndicats chrétiens et la politique économique de la C.E.E.

A l'occasion de la deuxième conférence européenne des syndicats chrétiens, réunie à Rome les 8, 9 et 10 mai derniers, la Confédération internationale des syndicats chrétiens (C.I.S.C.) a défini l'action syndicale à l'égard de la politique économique de la C.E.E.

Conditions d'une concurrence harmonieuse et efficace : La C.I.S.C. estime que la concurrence ne doit pas jouer artificiellement et systématiquement au détriment ou au profit de certaines économies nationales ou de certaines entreprises particulières. Elle revendique, en conséquence, l'harmonisation progressive des charges pesant sur les entreprises qui se trouvent dans une situation comparable en vue de fonder la concurrence, autant que possible, sur les écarts de productivité. Elle souhaite, en particulier, l'harmonisation rapide des impôts directs, le rapprochement et l'harmonisation des

législations et des politiques sociales, ainsi que l'harmonisation des législations sur les denrées alimentaires. Elle exige enfin, la mise sur pied d'une politique communautaire des prix en vue de faire bénéficier le consommateur des avantages du marché commun.

Politiques économiques concertées : Envisageant l'expansion équilibrée des économies nationales, des secteurs économiques et des régions, la C.I.S.C. demande que soit mise en oeuvre l'harmonisation effective des politiques conjoncturelles des Etats membres. Elle revendique la création d'un Fonds monétaire européen. Elle exige que soit progressivement élaborée une programmation d'ensemble du développement économique de la Communauté, par la création d'un Bureau européen de planification et d'une Commission de planification tripartite dont les activités feront l'objet des communications périodiques au Comité économique et social. Elle réclame une politique commune pour les secteurs de base et des politiques concertées au niveau des grandes branches d'activité. La Commission de la C.E.E. devrait être dotée d'un droit de regard et d'avis sur les programmes d'investissements importants. Dans le but de favoriser la politique régionale, elle estime nécessaire de créer rapidement le Fonds d'amélioration des structures agricoles, collaborant avec la Banque européenne d'investissements et le Fonds social.

(voir aussi les chapitres III, IV et VIII.)

(Source : Au travail, 26 mai 1962)

Le charbon en Europe

Reproduisons ci-après certaines observations faites par la revue anglaise "Colliery Guardian" (n° 5970/62).

L'entrée de la Grande-Bretagne dans la C.E.C.A., créée voici dix ans, modifierait sans aucun doute de fond en comble l'aspect de cette Communauté. La production charbonnière des "Sept" serait alors pratiquement doublée, avec un total de 400 millions de tonnes et dépasserait ainsi la production actuelle des Etats-Unis et de l'Union soviétique; dans le même temps, la production d'acier atteindrait approximativement 100 millions de tonnes, et serait alors à peu de chose près égale à la production américaine et largement supérieure à celle du bloc soviétique. La part du charbon dans la couverture des besoins totaux des Six en énergie qui ces dernières années n'a cessé de descendre jusqu'en dessous de 50 %, s'accroîtrait à nouveau, avec le concours de la Grande-Bretagne, pour passer à 60%.

Ces chiffres ne donnent toutefois qu'une vue d'ensemble de la situation qui résulterait d'une adhésion de l'Angleterre à la C.E.C.A.; bien entendu, on ne saurait en tirer aucune conclusion quant à l'avenir du charbon en Europe. Mais la Haute Autorité travaille pour le moment à un projet tendant à fixer ses objectifs généraux dans le secteur du charbon, et serait assurément heureuse que la Grande-Bretagne qui possède des intérêts importants aussi bien dans le secteur du charbon que dans celui du pétrole, puisse participer aux débats difficiles concernant la coordination de la politique énergétique de la Communauté. En élaborant son projet, la Haute Autorité doit tenir compte des perspectives générales sur le marché de l'énergie des Six où, faute d'aucune décision en matière de politique énergétique à long terme, la plus grande incertitude règne à l'heure actuelle quant à l'ampleur des importations de charbon et de pétrole.

Dans un rapport sur "l'industrie du charbon en Europe" récemment publié, le comité du charbon de l'O.C.D.E. constate qu'il faudra - si la tendance à la baisse des prix du pétrole est passagère - fermer des mines qui s'étaient déjà révélées en mesure de soutenir à long terme la concurrence du pétrole. De plus, le problème de la concurrence entre le charbon et le pétrole pose la question de la sécurité de l'approvisionnement à longue échéance de l'Europe en énergie. Si l'on continue à l'avenir à autoriser sans restriction les importations de pétrole à bon marché en Europe, il se pourrait que la capacité de production des charbonnages européens doive être réduite à un point tel que la couverture de l'ensemble des besoins de l'Europe en énergie dépende plus que jamais des considérations d'ordre économique et politique des pays producteurs de pétrole et de la politique des prix des sociétés pétrolières.

Secteurs économiques

Le rapport se termine sur cette remarque que les mesures qui ont déjà été prises pour adapter l'offre de charbon aux besoins en décrue, et pour rendre le charbon européen compétitif - y compris la réduction temporaire de la semaine de travail, la diminution des effectifs, la fermeture des mines non rentables etc. - devraient être maintenues à titre provisoire. Les charbonnages européens dans leur ensemble, et tout ce qui s'y rapporte, devraient mettre tout en oeuvre pour convaincre le consommateur qu'en ce qui concerne son coût et ses commodités d'emploi, le charbon est inégalable, et influencer l'opinion publique en ce sens pour l'amener à modifier son point de vue.

La position concurrentielle future des charbonnages européens dépendra en premier lieu des résultats obtenus par la rationalisation de la production charbonnière et notamment de la possibilité de conférer aux prix relatifs du charbon une certaine stabilité, voire d'obtenir une baisse, et en même temps de poursuivre une politique des salaires qui rend le métier de mineur attrayant.

(Ruhrkohle-Pressespiegel, 8.5.62)

Syndicats

La C.I.S.C. et le développement social dans la C.E.E.

La C.I.S.C. réunie à Rome, en mai, a demandé la mise en oeuvre d'une politique européenne de l'emploi à partir d'études prévisionnelles sur les probabilités d'évolution quantitative et qualitative des besoins de main-d'oeuvre en fonction des perspectives du développement économique et de l'accélération du progrès technique. Elle a revendiqué, en outre, une augmentation substantielle des dotations du Fonds social, une extension de sa compétence et une amélioration de son fonctionnement.

(Voir aussi les chapitres III, IV et VII)

(Source : Au travail, 26 mai 1962)